



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2019 - 2038

FORÊT DOMANIALE DE LÉONCEL

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Département :

Drôme

Surface retenue pour la gestion :

636,72 ha

Révision d'aménagement

Altitudes extrêmes :

890 m - 1407 m

Directive régionale d'aménagement :

Rhône-Alpes



Office National des Forêts

DOCUMENT ONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

**portant approbation du document de révision de l'aménagement de
la forêt domaniale de LÉONCEL (Drôme)
pour la période 2019 - 2038
avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D2125,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 09 juin 2008, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de LÉONCEL (Drôme), pour la période 2003 - 2017 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale de LÉONCEL (Drôme), d'une contenance de 636,72 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 611,75 ha, actuellement composée de hêtre (51 %), érable sycomore (7 %), autres feuillus (1 %), sapin pectiné (33 %) et épicéa commun (8 %). Le reste, soit 24,97 ha, est constitué de pelouses et de falaises.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse, soit 547,87 ha, seront traités en futaie irrégulière ou en conversion en futaie irrégulière.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (275,87 ha) et le sapin pectiné (272,00 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement, hormis l'épicéa commun, inadapté à long terme.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 593,92 ha, dont 547,87 ha seront parcourus par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 12 à 15 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement, d'une contenance de 2,43 ha, qui sera entièrement parcouru en coupe selon une rotation de 12 ans, dans le cadre d'une gestion adaptée au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe en libre évolution, d'une contenance de 34,94 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité, sans intervention durant au moins deux périodes d'aménagements ;
 - Un groupe constitué d'une parcelle isolée loin de la forêt, d'une contenance de 5,43 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au cours de cette période.
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement de la forêt domaniale de LÉONCEL (Drôme), présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, relative à la zone spéciale de conservation FR8201681, dénommée « Gervanne et rebord occidental du Vercors ».

Article 5

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 12 AOUT 2020

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

DOCUMENT ONE

DOCUMENT ONE

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET.....	2
PREAMBULE.....	4
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u>	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	8
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	12
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	19
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	22
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	25
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	27
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....</u>	28
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	28
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	30
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	31
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	32
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2018 – 2037.....	34
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER – CONCESSIONS	34
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	35
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	41
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	43
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	46
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	46
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	46
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	47
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</u>	49
3.1 RECAPITULATIFS.....	49
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	49
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	49
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	50
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	51
<u>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES.....</u>	51
<u>ANNEXES ET CARTES</u>	52

Contexte

La forêt domaniale de Léoncel occupe 633 ha, principalement entre les sites du Grand Echaillon et du col de la Bataille. Les pentes sont faibles à moyennes et les altitudes varient de 900 m à 1 400 m. La forêt est constituée dans sa grande majorité d'une futaie irrégulière de hêtre et de sapin, accompagnés par de l'érable sycomore. Les milieux ouverts (falaises, pelouses) représentent 25 ha.

Enjeux principaux de la forêt

• **Production ligneuse**

Les conditions de croissance sont favorables, avec notamment des précipitations annuelles abondantes donnant de bonnes potentialités forestières pour la hêtraie-sapinière. En revanche, l'épicéa présent s'adapte difficilement au givre et au vent : on le trouve fréquemment cassé, chétif, ou dominé par la concurrence des autres essences.

La zone exploitée représente 86% de la surface, le reste de la forêt étant considéré comme improductif (peuplements chétifs sur sols pauvres) et laissé en évolution naturelle.

La forêt est dans une phase de jeunesse faisant suite à plusieurs épisodes :

- tentative de transformation de la hêtraie en forêt résineuse dans les années 1960. Sur 150 ha, des coupes rases furent réalisées par bandes puis replantées en épicéa. Ces plantations sont aujourd'hui un échec, ces zones ont été recolonisées par le hêtre et le sapin tandis que l'épicéa a quasiment disparu
- tempête de 1982, ayant abattu environ 50 ha de peuplements, dont la moitié a été reconstituée par plantation d'épicéa
- récoltes de bois mûrs lors des 15 dernières années, plus importantes que la production naturelle (cf. § suivant).

La forêt doit suivre une phase de croissance et de maturation, avant d'atteindre un équilibre d'ici 40 ans, ce qui permettra par la suite un retour à des récoltes plus importantes.

• **Enjeux écologiques**

La forêt est située dans le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV). Elle comporte 255 ha classés en site Natura 2000 ou en ZNIEFF de type 1. L'intérêt écologique de ces zones est dû notamment à la présence de nombreuses chauves-souris, de rapaces et d'orchidées. Il n'y a toutefois pas de conséquence particulière pour la gestion, hormis les précautions d'usage prises systématiquement par l'ONF dans le cadre de la gestion courante.

Par ailleurs, 128 ha sont classés en unité de conservation génétique du hêtre, en parcelle 20 et parcelles environnantes. Ce type de classement n'appelle pas de mesure particulière, dans la mesure où la régénération naturelle de hêtre s'obtient facilement.

• **Enjeux sociaux**

440 ha de la forêt jouent un rôle important en matière d'accueil du public. En particulier, le site du Grand Echaillon est un pôle attractif, à forte fréquentation toute l'année : l'été, pour les randonnées, et l'hiver pour le ski nordique et les activités de neige. La qualité paysagère est un élément important de l'attractivité du site.

• **Protection contre les risques naturels**

Il n'existe aucun enjeu socio-économique (population humaine ou infrastructures) menacé par un phénomène naturel en forêt. Il n'y a donc pas de risque naturel sur la forêt domaniale.

Bilan de l'aménagement précédent

Les surfaces parcourues en coupe sont conformes aux prévisions. En revanche, les volumes récoltés sont nettement supérieurs (30% de récolte supplémentaire). Cela s'explique en partie par le besoin de récolter rapidement les gros bois présents, dans le but d'éviter de futurs dégâts au sein du sous-étage. Ce prélèvement, supérieur à la production de la forêt, a conduit à une diminution du volume sur pied et à un rajeunissement de la forêt.

Par ailleurs, l'ouverture comme prévu de la route forestière de Comblézine a permis d'améliorer la desserte du massif.

Grands choix de l'aménagement

La forêt est traitée en futaie irrégulière, à l'exception des plantations d'épicéa de 1982 qui sont gérées par des coupes d'éclaircie. La durée de rotation des coupes est allongée à 12 ou 15 ans selon l'état des parcelles. Les mesures de protection courante de la biodiversité sont appliquées : conservation des arbres morts ou à cavité, respect des lisières, mélange des essences, pas de coupe rase.

Le programme d'actions prévoit :

➤ ***pour les coupes :***

- des coupes de jardinage avec un à deux passages dans chaque parcelle, soit 800 ha cumulés sur la période
- un niveau de prélèvement allégé afin de laisser le volume sur pied se renforcer : récolte réduite de moitié par rapport au précédent aménagement

➤ ***pour les travaux :***

- l'entretien courant : limites de la forêt, parcellaire, réseau de desserte
- des travaux sylvicoles d'accompagnement de la régénération

Autres informations

Il est signalé l'existence d'un projet de création d'un parc éolien en forêt domaniale. Au 1^{er} janvier 2019, ce projet est au stade des études préalables, et n'entre pas dans le champ de l'aménagement. La poursuite des études démarrées en 2016 ne préjuge pas de l'avis final de l'ONF quant à la réalisation du projet.

PREAMBULE

Documents de référence

Ce document a été réalisé en se référant aux documents suivants :

- Directive Régionale d'Aménagement Rhône Alpes 2006 (DRA)
- Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du nord françaises (GSM) 2006 et son additif Peuplements situés en forte pente 2011 pour la description des peuplements forestiers et pour la sylviculture du sapin, de l'épicéa et du hêtre
- Guide des stations forestières Alpes du Nord et montagnes de l'Ain 2006
- Document d'aménagement forestier de la période précédente (2003 - 2017)

Méthode de description de la forêt

Dans le cadre de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet d'une description de terrain en plusieurs étapes :

- détermination préalable d'après ortho-photo des zones à inventorier (hiver 2016). Ces zones recouvrent une surface de 560 ha et représentent les peuplements en sylviculture.
- inventaire par placettes permanentes à surface fixe (printemps 2016). Sur ces zones déterminées au préalable, 88 placettes ont été implantées selon un maillage carré de 250 m de côté, ce qui correspond à un point tous les 6,25 ha. Cette étape a permis de recueillir des données moyennes à l'échelle de la forêt : données dendrométriques, structure des peuplements, état de la régénération et de l'équilibre forêt-gibier. Les placettes ont été matérialisées à la griffe et à la peinture, numérotées et levées au GPS. Elles ont vocation à être à nouveau inventoriées périodiquement (tous les 10 ans). Il est à noter que cette méthode d'inventaire produit des données utilisables à l'échelle de la forêt mais non à celle de chaque parcelle.
- en complément, description à l'avancement assistée par photo-interprétation (été 2017). Réalisée sur l'ensemble de la forêt, cette phase a permis de recueillir des données cartographiables à l'échelle d'une parcelle et notamment les types de peuplements.

Sauf indication contraire, les volumes indiqués dans le présent aménagement doivent s'entendre comme des volumes bois fort total : volume sur écorce des tiges et des houppiers, jusqu'au diamètre 7cm.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de Léoncel
Départements de situation	Drôme (26)
Région nationale IFN de référence	736 - Vercors
Directive régionale d'aménagement	Rhône-Alpes

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Drôme	Charpey	5,4352
	Léoncel	631,7550

- **Période d'application de l'aménagement**

2019 - 2038 (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Léoncel	F19607C	637,1902 ha	09/06/2008	2003	2017

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation de la forêt figure en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	637,19 02 ha
Surface retenue pour la gestion	636,72 ha
Surface boisée en début d'aménagement	611,75 ha
Surface en sylviculture de production	547,87 ha

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

La **surface retenue pour la gestion** a été calculée par SIG à partir du plan de base de la forêt. L'écart avec la surface cadastrale est de 0,01%.

La **surface boisée** est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.

La **surface en sylviculture de production** représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme. Les jeunes peuplements faisant l'objet de travaux sylvicoles dont l'objectif est d'optimiser une récolte future sont considérés en sylviculture de production.

• Etat des lieux

L'état foncier détaillé de la forêt figure en annexe. Il comprend la liste des parcelles cadastrales appartenant à la forêt ainsi que l'historique des modifications intervenues depuis le précédent aménagement. Un plan indicatif de l'état du bornage figure également en annexe.

L'état foncier fait apparaître les anomalies suivantes :

- La borne n° 42 (parcelle 34) a été cassée et le procès-verbal d'abornement du 6 mai 1854 comporte une erreur qui empêche de la replacer avec précision. La limite marquée à la peinture n'est toutefois pas contestée par le propriétaire riverain.
- Certaines bornes qui délimitaient l'enclave de Pré Bodin ont disparu lors de la création de la RD199 (limite nord ou ouest des p. 26, 49, 50). La forêt vient jusqu'à la route sans contestation de la limite.
- La parcelle cadastrale A12 (commune de Léoncel) ne fait pas partie de la forêt domaniale. Il s'agit de la maison forestière de Léoncel, située dans le village. La parcelle figure cependant par erreur dans le référentiel ONF « Gestion Foncière », cette anomalie devra être corrigée.

Forêt limitrophe relevant du régime forestier :

- forêt communale de Léoncel.

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

PV de délimitation : 6 août 1851

PV de bornage : 6 mai 1854.

Ces documents sont conservés aux archives départementales de la Drôme.

• Origine de la propriété forestière

Les forêts de Léoncel et de Musan étaient propriétés de la communauté cistercienne de Léoncel, avant d'être transférées à l'Etat à la Révolution. La forêt domaniale de Musan a été rattachée à celle de Léoncel par arrêté ministériel du 21/02/2013.

Le canton de Charpey (p. 53) provient d'acquisitions récentes.

La forêt de Léoncel est aménagée depuis 1842.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire comporte 52 parcelles, numérotées de 1 à 40 et de 42 à 53. Leur surface moyenne est de 12 ha. Le parcellaire est conservé inchangé dans son ensemble, avec les modifications mineures suivantes, en vue de le simplifier :

- la limite entre les p. 2 et 9 a été recalée sur la R.F. de Gampaloux
- la limite entre les p. 9 et 12 a été recalée sur la R.F. de Gampaloux
- la limite entre les p. 18 et 19 a été recalée sur la piste.

Les parcelles provenant de la FD de Musan ont été numérotées 51 et 52, et la parcelle de Charpey 53.

- **Concessions**

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelles forestières)
Ligne électrique enterrée (n° 8810*LEO*003*D / 100000012536)		p. 23, 24, 32 et 33
Canalisation d'eau potable enterrée (n° 8810*LEO*004*D / 100000012537)	Depuis le 01/01/1987	p. 31, 32 et 35
Ligne téléphonique aérienne (n° 8810*LEO*002*D / 100000008610)	Depuis le 01/01/1986	p. 32 et 33
Ligne téléphonique aérienne (n° 8810*LEO*006*D / 200000015366)	Depuis le 01/01/2005	p. 23, 24 et 32
Domaine skiable (n° 8810*LEO*007*D / 200000015367)	Expirée, à renouveler	

Ces concessions entrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée si l'état initial était boisé.

Autres autorisations diverses :

- La route forestière de Gampaloux est sur une emprise domaniale sur sa partie revêtue (depuis la RD 199 jusqu'au col du Lion). C'est une route privée, fermée à la circulation publique sauf ayant droits (ferme du col du Lion et accès à la forêt communale). L'entretien est réalisé par la commune en vertu d'une convention ayant expiré et n'ayant pas été renouvelée.
- Par ailleurs, un projet d'installation d'éoliennes est en cours en forêt domaniale. Une convention de réservation de site a été signée le 18/11/2016, autorisant le bénéficiaire à mener les études préalables à la construction d'un parc éolien. Un mât de mesure a été installé. Formellement, il ne s'agit pas d'une concession, mais d'une autorisation valable pour une durée de 5 ans.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	89		548		637 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		255	254	128	637 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		151	486		637 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	637				637 ha

Production ligneuse :

La forêt a un niveau de production moyen, autour de 4,1 m³ /ha /an. La surface de niveau de production sans objet correspond aux zones hors sylviculture, où il n'est pas envisagé de récolte à long terme. Voir §1.3.1

Fonction écologique : 128 ha sont classés en enjeu écologique fort et 254 ha en enjeu reconnu :

- unité de conservation de ressources génétiques en parcelle 20 (enjeu fort pour le noyau et la zone tampon)
- site Natura 2000 « Gervanne et rebord occidental du Vercors », référencé au titre de la directive Habitats, faune, flore
- 3 ZNIEFF de type 1 : « Marais de Léoncel », « Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus », et « Plateau d'Ambel et forêt de Lente ».

Le reste de la surface représente un enjeu écologique ordinaire.

Voir §1.3.2.

Fonction sociale : 486 ha sont classés en enjeu social reconnu. Il s'agit des zones à forte fréquentation ou à sensibilité paysagère marquée : site d'accueil du Grand Echaillon, réseau de pistes de la station de ski nordique et ses alentours, parcelles visibles depuis le village et l'abbaye.

Le reste de la forêt, peu fréquenté et sans sensibilité paysagère forte, est classé en enjeu local.

Voir §1.3.3.

Fonction de protection contre les risques naturels : la forêt est classée en niveau sans objet.

Voir §1.3.4.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Ces cartes figurent en annexe.

- **Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	45 ha	Epicéa : essence en limite de son aire de répartition écologique. A l'heure actuelle, pas de dépérissement constaté.
Autres éléments		
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	15 ha	p. 20 (10 ha) et 19 partie (5 ha).
Importance sociale ou économique de la chasse	637 ha	Voir §2.5.4 C.

- **Démarches de territoires**

La forêt occupe (source CORINE Land Cover) :

- 624 ha soit 15 % du territoire communal de Léoncel et 19% de son territoire boisé.
- 5 ha soit 0,3 % du territoire communal de Charpey.

La filière forêt-bois tient une place particulièrement importante au sein du tissu économique local. Ainsi le massif du Vercors et donc la forêt domaniale sont couverts par plusieurs documents d'orientation et projets concernant la politique forestière :

- la Charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) pour la période 2008-2020. Au sein de l'axe 2 consacré au développement économique du territoire, figure l'objectif de soutenir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers et de valoriser la ressource bois du Vercors.
- le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Vercors, découlant de la CFT et porté également par le PNRV, dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » en Rhône-Alpes. Outil d'aide à la décision tourné spécifiquement vers le bois-énergie, le PAT identifie les besoins et les ressources sur le territoire du Parc.
- le Schéma de Desserte du Vercors drômois commandité en 2009 par la direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme. Autre outil d'aide à la décision, il recense les projets de création ou d'amélioration d'infrastructures au regard de la ressource bois mobilisable.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est composée des 5 ensembles présentés dans le tableau ci-dessous.

Canton	Topographie	altitudes (m)	penne moyenne (%)
Comblezine et Pisse-Nible p. 1 à 30, 42 à 50	Plus grand canton de la forêt, il est marqué par trois sommets (Rucla, Pisse-Nible, col de la Bataille), séparés par deux combes orientées nord ou nord-est (Pisse-Nible, Comblezine).	1015 - 1407	0 à 40 %
Le Grand Echaillon p. 31 à 35	Plateau se creusant en son extrémité autour d'une combe descendant vers le nord	1075 - 1205	0 à 40 %
Frachelongue p. 36 à 40	Versant ouest très pentu, dominant le ruisseau et le village de Léoncel, et surmonté d'un banc de falaises	935 - 1205	60 %
Musan p. 51 et 52	Versant est très pentu, montant du ruisseau de Léoncel jusqu'aux rochers des Deux Sœurs	890 - 1330	60 à 80 %
Charpey p. 53	Petite parcelle quasiment plate appartenant au piémont du massif du Vercors	349 - 385	0 à 20 %

La forêt abrite quelques sources ou mares, mais aucun cours d'eau.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type montagnard, froid l'hiver avec des gelées quotidiennes et un enneigement abondant se prolongeant au printemps. L'été reste assez frais, même si certains épisodes de sécheresse peuvent parfois gêner la végétation. Les vents dominants, de secteur nord ou sud, peuvent être provocateurs de chablis mais les principaux facteurs de casse sont le givre et la neige lourde.

Hormis les cantons excentrés de Musan et Charpey, la forêt est assez compacte : les conditions climatiques varient peu. Sur la période 1981-2010, les moyennes fournies par Météo France (normales Aurelhy) sont les suivantes :

- Précipitations : abondantes, autour de 1 400 mm par an, avec un creux en février, juillet et août
- Température moyenne : entre 8°C et 9°C.
- Nombre de jours de gel par an : 100 à 110.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La roche-mère supportant la forêt provient de calcaires massifs urgoniens. Il s'agit de calcaires blancs compacts, que l'on voit affleurer en certains endroits pour constituer des sommets et des falaises bien visibles dans le paysage du Royans : notamment la montagne de l'Epenet ou celle du Grand Echaillon.

Le type de sol est fonction de la topographie et du degré de fracturation de la dalle calcaire. Au pied des falaises, dans les pentes fortes ou à proximité des sommets, il est très peu profond voire inexistant (lithosol). Sur le reste de la forêt il est plutôt profond et riche (calcosol ou calcisol, voire sol brun dans les meilleures zones).

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface totale		Dont surface en sylviculture		Potentialité
Code	Libellé	ha	%	ha	%	
Stations à moyenne ou bonne potentialité						
5.6.3	Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond	84	13%	84	15%	Moyenne
5.6.4	Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond	387	61%	387	71%	Bonne
5.7	Hêtraie-sapinière un peu humide	15	2%	15	3%	Bonne à très bonne
Stations à faible potentialité						
7.1	Chênaie pubescente de plaine	4	1%			Sans objet
2.2	Forêt des versants pentus drainés	46	7%			Faible à très faible
5.3	Hêtraie-sapinière sèche	74	12%	61	11%	Faible
Non boisé						
NB	Milieux ouverts et semi-ouverts	25	4%			
Total forêt		637	100%	548	100%	

La typologie de stations utilisée est celle du guide Alpes du Nord et montagnes de l'Ain. La description des stations a été faite à partir de la carte du précédent aménagement, complétée par des observations sur le terrain.

La forêt se situe principalement dans l'étage montagnard supérieur, et pour une moindre partie au montagnard inférieur (bois de Frachelongue). Le canton de Charpey est quant à lui situé en plaine. Les stations à bonne potentialité forestière représentent près de 90% de la surface en sylviculture.

L'épicéa n'est pas pleinement adapté aux conditions de stations présentes en forêt. Il est vulnérable au givre (cassures) ainsi qu'aux étés chauds et secs. Cette inadaptation devrait s'amplifier encore avec le changement climatique.

La carte des stations figure en annexe.

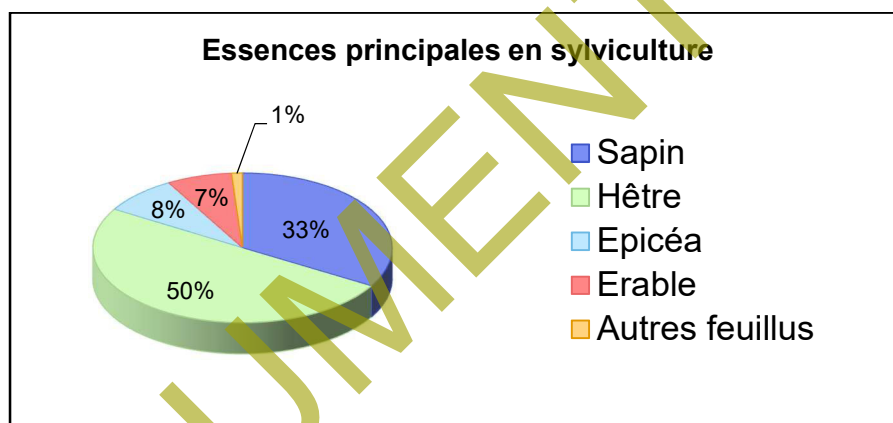
1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Le tableau et le graphique ci-dessous indiquent la répartition des essences principales. Il s'agit d'une répartition en surface terrière, issue des données des placettes permanentes. La surface de couvert a été calculée au prorata de la surface terrière.

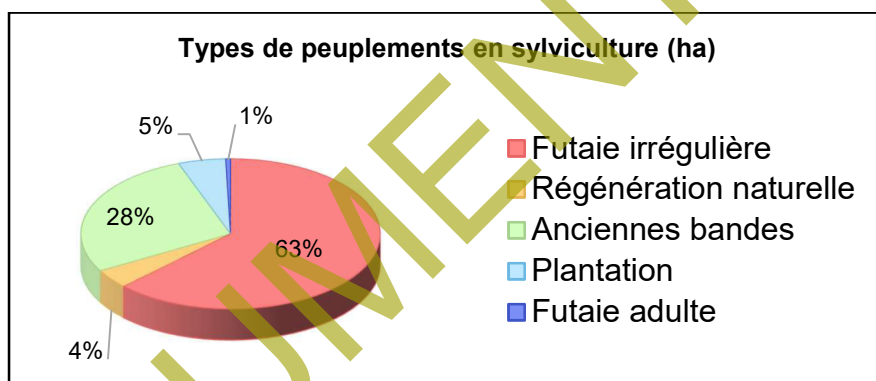
Essences principales Zone en sylviculture	Surface de couvert calculée (ha)	%
Sapin (<i>S.P</i>)	183,50	33%
Hêtre prépondérant (<i>HET</i>)	274,59	50%
Epicéa prépondérant (<i>EPC</i>)	44,73	8%
Erable sycomore (<i>ERS</i>)	38,56	7%
Autres feuillus (<i>A.F</i>)	6,48	1%
Total surface en sylviculture	547,87 ha	100%



- **Répartition des types de peuplement**

Les peuplements ont été classés par photo-interprétation assistée de visites sur le terrain.

Code	Type de peuplement	Surface totale		Surface en sylviculture	
		ha	%	ha	%
fi	<i>Futaie irrégulière</i> : Hêtraie-sapinière irrégulière, avec érable, frêne et feuillus divers en accompagnement.	343,19	54%	343,19	63%
r	<i>Régénération</i> : Anciennes trouées (dont les chablis de 1982), reconstituées par régénération naturelle de hêtre et de sapin.	22,79	4%	22,79	4%
b	<i>Bandes</i> : Plantation d'épicéa par bandes des années 1960, ayant abouti à un échec. La plupart de ces zones sont aujourd'hui colonisées par le feuillu, l'épicéa étant dominé largement, blessé par le givre, voire parfois éliminé.	150,97	24%	150,97	28%
p	<i>Plantation</i> : Plantation en plein d'épicéa des années 1980, en état satisfaisant.	28,09	4%	28,09	5%
fa	<i>Futaie adulte</i> : Futaie d'épicéa de plus de 80 ans.	2,83	0%	2,83	1%
ch	<i>Peuplement chétif</i> : Peuplement improductif, hors sylviculture.	63,88	10%	-	
NB	<i>Non boisé</i> : Milieux ouverts à vocation non forestière (pelouses, falaises...).	24,97	4%		
	TOTAL	636,72	100%	547,87	100%



La carte des peuplements et les résultats détaillés de l'inventaire figurent en annexe.

- **Qualité des bois**

Concernant les résineux, la qualité est moyenne : la proportion de charpente est d'environ 30% du volume, le reste regroupant la palette et la trituration (pâte à papier, bois énergie). Les feuillus sont destinés au chauffage principalement mais 20% du volume offrent des possibilités de déroulage voire de sciage (notamment pour l'érable).

- **Etat sanitaire des peuplements et menaces liées**

On constate la présence de chararose sur les semis de frêne. Cette essence étant marginale sur la forêt, il n'y a pas d'impact sur la santé du peuplement dans sa globalité.

Les épicéas provenant des plantations des années 1960 sont en mauvais état : chétifs, dominés, ils sont en outre vulnérables au givre fréquent sur la forêt. Les plantations plus récentes, encore dans leur jeune âge, sont en bon état.

En dehors de cette observation, l'ensemble des peuplements ne présente pas de menace liée à son état sanitaire.

B - Etat du renouvellement

Le suivi du renouvellement est non surfacique (forêt traitée en futaie irrégulière).

• Mesures réalisées

L'état du renouvellement a fait l'objet d'une prise de données sur chaque point d'inventaire lors de la phase de terrain (88 points au total). La description du renouvellement a porté sur les tiges non abrouties, en distinguant les catégories de végétation suivantes :

- semis bas : H comprise entre 0,50 m et 3 m
- semis haut : H > 3 m et $\varnothing < 7,5$ cm
- perches : $7,5$ cm < $\varnothing < 17,5$ cm

La régénération est mesurée sur trois placeaux de 2m de diamètre chacun, répartis autour de la placette d'inventaire. La régénération est qualifiée d'installée (ou acquise) si celui-ci comporte au moins un semis haut ou 3 semis bas (soit 2400 semis bas / ha). Elle est qualifiée de présente si le placeau ne comporte pas de semis haut mais 1 ou 2 semis bas.

Les perches sont comptées sur un rayon de 10 m.

Le protocole détaillé figure en annexe.

En terme d'équilibre de futaie irrégulière, l'état global actuel de la forêt est jugé jeune (cf. §1.2.2.C).

• Résultat de l'inventaire

Perches

Nombre moyen de perches viables /ha	Cible	Stock de perches	Composition		
			sapin	hêtre	érable
176	50	Suffisant	26%	57%	17%

Régénération (semis)

Densité de semis	% des placeaux d'inventaire			Cible	potentiel régénération	Composition		
	installée (acquise)	présente	absente			sapin	hêtre	érable
5100 /ha	67%	11%	22%	10% installée	Suffisant	7%	86%	7%

En plus de ces données chiffrées, une appréciation à dire d'expert a été attribuée à chaque point d'inventaire (absente / insuffisante / suffisante); la présence des semis est jugée suffisante par l'observateur sur 88% des points.

La régénération est donc abondante. Concernant la répartition en essence, la prédominance du hêtre s'explique naturellement par l'importance du hêtre au sein des semenciers en place. La pression du gibier est également un paramètre influant sur la composition de la régénération, bien que les données collectées lors de l'inventaire ne permettent pas de le mettre en évidence (cf. ci-après).

- Indicateurs

stock de perches	Satisfaisant		Non satisfaisant	
potentiel de régénération (semis)	Satisfaisant	Non satisfaisant	Satisfaisant	Non satisfaisant
note générale	A	B	C	D

- Dégâts de gibier

Dégâts sur semis

Le niveau des dégâts de gibier sur semis (abroustissement) est coté à 1,1 sur une échelle de 1 à 5 :



note	niveau de dégâts	menaces sur renouvellement
1	pas ou peu dégâts	non menacé
2	dégâts fréquents sauf pousses terminales	faiblement menacé
3	dégâts fréquents y compris sur pousses terminales	moyennement menacé
4	dégâts généralisés sur pousses terminales	fortement menacé
5	tous semis non viable à cause des dégâts de gibier	renouvellement bloqué

La pression du gibier sur la régénération est donc peu importante à l'échelle de la forêt. Elle est néanmoins forte à l'échelle du massif du Vercors, seule échelle pertinente pour définir l'équilibre sylvo-cynégétique (cf. §2.5.4.C).

Par ailleurs, il convient de souligner que le protocole d'inventaire utilisé pour la forêt définit un indicateur d'abroustissement global, qui ne permet pas de rendre compte de la pression différenciée selon les essences. Or le sapin, et plus encore l'érable, présentent une appétence nettement plus forte que le hêtre ou l'épicéa. La consommation de ces essences est donc probablement plus importante qu'indiqué par le chiffre ci-dessus.

La surveillance devra donc être poursuivie, et les demandes de plans de chasse adaptées si besoin.

Dégâts sur perches

	perches sans dégâts	perches atteintes
nombre / ha	176	1
%	99%	0,4%

Les dégâts de gibier sur perches (écorçage, frottis) sont absents de la forêt.

- Synthèse : état du renouvellement de la forêt

Le niveau du renouvellement de la forêt, tant pour les semis que pour les perches, est très satisfaisant : les valeurs mesurées sont largement supérieures aux valeurs cibles.

La végétation concurrente ne représente pas en l'état actuel de menace pour l'installation de la régénération.

Les dégâts de gibier restent à un niveau tolérable mais devront continuer à être surveillés.

C - Inventaires réalisés

Dans le cadre de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet d'un inventaire par placettes permanentes au printemps 2016. 88 points ont été comptés, selon un maillage carré de 250 m de côté (soit un point tous les 6,2 ha).

Cette phase de terrain a permis l'étude :

- des caractéristiques dendrométriques, typologiques et sanitaires des peuplements
- des unités stationnelles et des conditions de croissance de la végétation
- du potentiel de régénération
- de la production biologique de la forêt, par comparaison avec les données des inventaires précédents.

Les points d'inventaire ont été matérialisés sur le terrain à la peinture et à la griffe. Ils ont vocation à être à nouveau comptés tous les dix ans. Le protocole détaillé ainsi que la liste des placettes avec leurs coordonnées figurent en annexe.

Les données de l'inventaire par placettes permanentes ont ensuite été associées à des images satellitaires Sentinel (clichés de mai 2016) pour faire l'objet d'un traitement de krigeage : il s'agit d'une méthode d'interpolation au moyen de calculs géostatistiques, qui permet d'obtenir une estimation de la surface terrière en tout point de la zone inventoriée. La carte correspondante figure en annexe.

• Modes de calcul des volumes

Le volume utilisé dans le présent aménagement est le volume total bois fort, houpiers compris, découpe 7 cm.

L'analyse des coupes réalisées sur l'ensemble de la forêt au cours de la période écoulée permet d'établir les coefficients de conversion suivants :

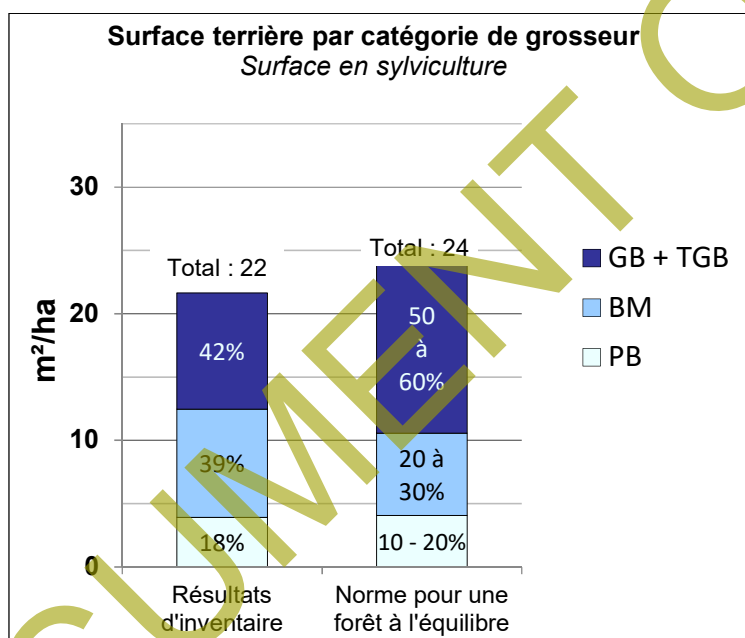
	feuillus	résineux	global
FH : conversion surface terrière vers volume bois fort total	10,7	10,0	10,5

Le coefficient pour les feuillus est supérieur à celui pour les résineux : cette situation peu courante s'explique simplement par le fait que les feuillus sont, en moyenne, plus hauts sur cette forêt que les résineux.

- **Résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

	Tous diamètres		PB		BM		GB + TGB		Volume total
	<i>m</i> ² /ha	%	<i>m</i> ² /ha	%	<i>m</i> ² /ha	%	<i>m</i> ² /ha	%	<i>m</i> ³ /ha
Sapin	7,2	33%	1,3	34%	2,5	30%	3,4	37%	72
Hêtre	10,8	50%	1,2	31%	4,6	53%	5,1	55%	116
Epicéa	1,8	8%	0,5	14%	0,8	10%	0,4	4%	18
Erable sycomore	1,5	7%	0,6	16%	0,5	6%	0,4	4%	16
Autres feuillus	0,3	1%	0,2	5%	0,1	1%			3
Résineux	9,0	42%	1,9	48%	3,4	40%	3,8	41%	90
Feuillus	12,6	58%	2,0	52%	5,2	60%	5,4	59%	135
Total	21,6	100%	3,9	100%	8,5	100%	9,2	100%	225
+ / -	1,5	(au seuil de 5%: le total a 95% de chances de se situer dans l'intervalle indiqué)							

Les colonnes "%" indiquent la part de chaque essence au sein de la catégorie de diamètre considérée



La surface terrière moyenne est de 21,6 m² /ha pour la partie de forêt inventoriée, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé autour de 24 m² /ha pour la forêt. Cet écart est principalement constaté dans les gros bois (9 m² mesurés contre 13 m² recommandés).

On a donc une forêt jeune, avec assez peu de gros bois. Cela s'explique par l'historique de la forêt lors des dernières décennies, avec d'importantes surfaces renouvelées : coupes à blanc par bandes dans les années 1960 en vue des plantations d'épicéa, gros épisode de chablis en 1982, récoltes de bois murs lors du dernier aménagement (cf. § suivant).

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

La forêt a fait l'objet d'un inventaire relascopique réalisé au printemps 2003, à l'occasion de la précédente révision d'aménagement. Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les principaux résultats.

		2003	2016
Surface inventoriée		560 ha	560 ha
Type d'inventaire		relascopique	placettes permanentes
Résineux	G / ha	8,2	9,0
Feuillus	G	15,9	12,6
Total	G	24,1	21,6
Résineux	V / ha	82	90
Feuillus	V	170	135
Total	V	252	225
Récolte	V /ha /an		6,2
Production	V /ha /an		4,1

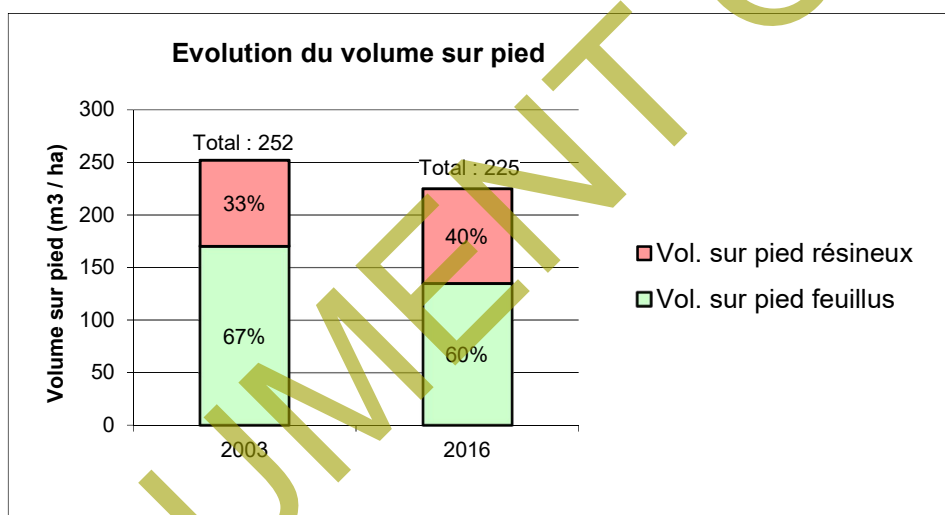
Légende :

G / ha : surface terrière sur pied, en m² / ha

V / ha : volume sur pied, en m³ / ha de bois fort total (tiges + houppiers)

Récolte V /ha /an : récolte sur la période 2003 - 2015 inclus (13 ans), rapportée à la surface en sylviculture

Production V /ha /an : production moyenne sur la période écoulée



La production naturelle a été calculée selon la formule :

production /ha = volume final /ha - volume initial /ha + volume prélevé /ha (coupes et produits accidentels).

Il convient de rester prudent dans l'interprétation de ces résultats, la méthode de comptage étant différente entre 2003 et 2016. Quelques grandes tendances se dégagent néanmoins :

- concernant la répartition **feuillus / résineux** : les feuillus restent majoritaires, même si leur part a légèrement baissé, passant de 67% à 60%.
- concernant le **volume sur pied** : il a connu sur la période une légère baisse, pour atteindre un niveau inférieur aux valeurs préconisées pour une hêtraie-sapinière de montagne.
- concernant les **récoltes** : elles sont d'un niveau élevé, à 6,2 m³ /ha /an, et dépassent de 50% la production naturelle qui est estimée à 4,1 m³ /ha /an (cf. commentaires au § suivant).

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	89		548		637 ha

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Recensement des données existantes (chiffres donnés en volume total bois fort) :

Source de données	Production en volume (m ³ /ha/an)
IGN (futaie, hêtre essence prépondérante pour la région forestière Vercors - 736)	4,7
IGN (futaie irrégulière, sapin essence prépondérante pour la région forestière Vercors - 736)	6,1
Comparaison d'inventaires (cf. paragraphe précédent)	4,1

Pour le présent aménagement, le chiffre de 4,1 m³ /ha /an est retenu pour la production de la forêt.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Les volumes indiqués sont des volumes totaux bois fort.

La période de validité de l'aménagement s'étendait de 2003 à 2017 mais le programme de coupes courait jusqu'en 2019. Le bilan est présenté sur la période 2003 - 2018. Le détail exhaustif est présenté en annexe.

Volumes récoltés sur la période 2003 - 2018 (16 ans)										
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Emprise et produits accidentels		Total	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement										
V total bois fort					40 958	48 650	-	3 679	40 958	52 329
en moyenne annuelle récoltée au cours de l'aménagement										
V total bois fort					2 560	3 041	-	230	2 560	3 271
								Ecart	28%	
en m3 / ha /an récoltés au cours de l'aménagement										
(ha de surface en sylviculture de production)										
V total bois fort					4,6	5,5	-	0,4	4,6	5,9

Surface parcourue en coupe (hors produits accidentels)	
Prévisions de l'aménagement :	737 ha
Réalisations :	664 ha

Intensité de prélèvement (volume ramené à la surface parcourue, hors produits accidentels)	
Prévisions de l'aménagement :	55 m ³ /ha
Réalisations :	73 m ³ /ha

L'analyse de ce bilan amène les constats suivants.

Surfaces :

Les surfaces parcourues sont proches des prévisions, avec près de 90% de réalisation. Quelques coupes prévues ont été annulées sur la fin de l'aménagement, notamment une éclaircie dans les plantations d'épicéa pour 43 ha.

Volumes :

Les volumes récoltés dépassent les prévisions, avec un taux de réalisation de 128%. Ce dépassement s'explique en partie par la récolte accélérée de gros bois, dans le but d'éviter de futurs dégâts au sein du sous-étage de perches. Ces récoltes sont également supérieures à la production naturelle de la forêt, ce qui a conduit à une décapitalisation de la forêt (cf. paragraphe précédent).

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha (*)	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles grumiers	revêtues	1 368	3,6	Oui	Bon		Rôle cynégétique et touristique (pistes de ski de fond) pour l'ensemble du réseau.
	empierrées	12 279					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		6 093					
Autres accès dont pistes et sommières		74 966	13,7	Oui			

(*) linéaire du réseau de desserte rapporté à la surface en sylviculture

La forêt est bien desservie et accessible partout en tracteur. L'ouverture récente des R.F. de la Saulce et de Comblézine a complété le réseau d'accès grumiers de façon satisfaisante.

Le Conseil Départemental, gestionnaire de la station de ski de fond, réalise une partie de l'élagage en bordure des routes.

- **Voies à circulation réglementée**

La route forestière de Gampaloux est fermée à la circulation publique sauf ayant droits (ferme du col du Lion et accès à la forêt communale).

Les autres routes forestières carrossables pour un véhicule de tourisme sont fermées à la circulation publique. L'interdiction est matérialisée par des panneaux B0 et/ou des barrières.

Les pistes de débardage sont quant à elles réputées non carrossables pour les véhicules de tourisme et sont de fait interdites à la circulation publique.

- **Schémas de desserte existants**

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Drôme a fait réaliser en 2009 un schéma de desserte portant sur l'ensemble du Vercors drômois. La forêt n'est concernée par aucun projet issu du schéma.

- **Carte de la desserte**

La desserte forestière est indiquée sur la carte d'aménagement, qui figure en annexe.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		255	254	128	637 ha

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Néant.			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)	totalité de la forêt	Projet de territoire fondé sur la préservation des patrimoines et un développement durable valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire locaux	Charte du Parc (2008 – 2020)
Natura 2000 Habitats (ZSC) D09 (FR8201681) « Gervanne et rebord occidental du Vercors »	226	Présence de tufières, de pelouses sèches à orchidées, d'une grande diversité d'espèces de chauves-souris. Les enjeux principaux du site sont situés hors forêt.	DOCOB approuvé par arrêté préfectoral n° 2016-083-0004 du 23 mars 2016.
ZNIEFF de type I n° 26050002 « Marais de Léoncel »	28	Accumulation d'eau dans une cuvette imperméable. L'une des rares zones humides du Vercors. Végétation particulière de tourbière basse. Les enjeux principaux de la ZNIEFF sont situés hors forêt.	Pas d'incidence particulière sous réserve d'appliquer les recommandations du GSM Alpes du nord en matière de biodiversité.
ZNIEFF de type I n°26050009 « Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus »	35	Mosaïque de milieux naturels (falaises, forêts, landes, pelouses) abritant une diversité d'espèces intéressante, notamment rapaces, chauves-souris, orchidées.	
ZNIEFF de type I n° 26070001 « Plateau d'Ambel et Forêt de Lente »	91	Avifaune des forêts de montagne (Gélinotte des bois, Grimpereau des bois, Pic noir, Chouette de Tengmalm...) et pelouses situées en milieux forestiers	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	128	Code FS.26 Essence concernée : hêtre. Noyau de 10 ha et zone tampon de 118 ha.	Décision ministérielle du 7/04/1994.
Peuplement classé matériel forestier de reproduction.	15	Référence registre FSY502-002 Essence concernée : hêtre. p. 20 (10 ha) et 19p. (5 ha).	Annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24/10/2003.

Par ailleurs, 73 ha sont situés dans la ZNIEFF de type 2 n° 2605 « Chainons occidentaux du Vercors » et 143 ha dans celle n° 2607 « Plateaux centraux du Vercors ».

A signaler, le canton de Muzan (p. 51 et 52, soit 35 ha), qui n'a fait l'objet d'aucune exploitation depuis probablement plus d'un demi-siècle : ce type de forêt abrite habituellement une biodiversité intéressante, qui pourrait mériter des études afin d'améliorer la connaissance.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Le tableau suivant recense les espèces protégées observées en forêt, susceptibles d'influencer la gestion forestière (source : base de données naturaliste ONF). Les espèces sans influence sur la gestion forestière n'ont pas été listées.

D'autres espèces remarquables mentionnées dans les ZNIEFF, DOCOB et autres études, sont susceptibles d'être présentes mais n'ont pas fait l'objet d'une observation avérée à ce jour.

Espèces remarquables	Observations Conséquences pour la gestion (source : GSM)	Statut de protection
Flore remarquable		
Gagée jaune		National
Genêt du Dauphiné		Régional
Faune remarquable		
Murin de Naterrar	La forêt est utilisée comme territoire de chasse et/ou comme gîte.	National et international
Noctule de Leisler		
Oreillard roux		
Pipistrelle commune	Maintenir le biotope : - arbres âgés, à cavité, fendus - sous-étage feuillu - lisières	
Vespère de Savi		
Minioptère de Schreiber		
D'autres chiroptères sont susceptibles d'être présents		
Nombreux rapaces : chouette de Tengmalm, circaète jean-le-blanc, aigle royal, vautour fauve, faucon pèlerin	Enjeux non prioritaires d'après le Docob.	

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Le tableau suivant recense les habitats naturels d'intérêt prioritaire ou communautaire présents en forêt (sources : bases de données géographiques du PNRV et du CBNA et reconnaissance de terrain complémentaire).

Pour information, l'ONF a réalisé une partie de la cartographie d'habitats du site Natura 2000 ; la zone d'étude est située hors forêt domaniale.

Habitat Dénomination phytosociologique	Code Natura 2000	Code CORINE	Localisation Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire				
Pelouses acidiphiles à Nard raide	6230	36.311	<p><i>Localisation :</i> Zones ouvertes au sein des plantations d'épicéa des p. 44 à 46.</p> <p><i>Sensibilité :</i> Développement du Nard raide Fertilisation excessive Retournement du sol par la faune sauvage</p> <p><i>Conséquences pour la gestion :</i> Laisser à l'état de milieu ouvert. Ne pas prévoir de boisement ni de stockage ou traînage de bois (place de dépôt). Enjeu modéré du DOCOB.</p>	3,5
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	non précisé	<p><i>Localisation :</i> Thalwegs des p. 2, 3, 24 et 31.</p> <p><i>Sensibilité :</i> Sensible aux coupes de grandes dimensions (minéralisation brutale de l'humus, perte du rôle de protection physique) et au déséquilibre sylvo-cynégétique. Enjeu modéré du DOCOB.</p>	18
Habitats d'intérêt communautaire				
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	non précisé	<p><i>Localisation :</i> Zones hors sylviculture situées sous les sommets.</p> <p><i>Sensibilité :</i> Risque de fermeture du milieu.</p>	1
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210	62.151	<p><i>Localisation :</i> Falaises de Frachelongue.</p>	7
Hêtraies de l' <i>Asperulo- Fagetum</i>	9130	41.13 43.13	<p><i>Localisation :</i> Ensemble de la forêt.</p> <p><i>Sensibilité :</i> Risque de réduction du mélange d'essences au profit du hêtre, sous l'effet de la sylviculture ou du déséquilibre sylvo-cynégétique.</p> <p><i>Conséquences pour la gestion :</i> Préconisations classiques à respecter : favoriser les essences d'accompagnement, pas de plantation d'espèces allochtones, pas de coupe rase, éviter la rupture de l'ambiance forestière.</p>	388
Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	9140	41.15 43.15		37
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	41.16		52

- **Cartographie**

Deux cartes figurent en annexe : la carte des statuts de protection réglementaire ainsi que la carte des habitats naturels.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		151	486		637 ha

A - Accueil et paysage

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La circulation publique des véhicules est réglementée en forêt (voir le détail au § 1.3.1 B).

Par ailleurs, la forêt compte 27 km d'itinéraires balisés : randonnée pédestre, équestre, à VTT, raquettes, ski de fond. Elle est concernée par le PDIPR et le PDESI, avec de nombreux itinéraires et sites.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Monuments historiques	7	Liste de 1840	Abbaye de Léoncel	Une partie des parcelles 38, 39 et 40 sont incluses dans le périmètre de protection des 500 m autour du site. La gestion forestière courante (traitement en futaie irrégulière) intégrant la préservation des paysages, aucune précaution supplémentaire n'est nécessaire.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits et équipements du site	Fréquentation, impact sur le milieu
Station du Grand Echaillon	Deux parkings en bordure de la forêt. Auberge. Période hivernale : foyer de ski de fond, point de départ des pistes. Nombreuses activités : ski de fond, piste de luge, itinéraires de raquettes. Période estivale : détente, randonnée pédestre, équestre, cycliste, espace de course d'orientation.	Fréquentation forte autour du site et moyenne sur l'ensemble des pistes de ski. Piétinement et stationnement dans les peuplements aux abords immédiats des parkings : difficultés d'apparition de la régénération. Fréquentation forte également en saison estivale.
Col de la Bataille	Paysage remarquable, parking en bordure de forêt	Fréquentation forte, sans impact sur le milieu forestier
Rochers des Deux Sœurs	Escalade	Faible
Ensemble de la forêt	Sentiers de randonnée et signalétique associée, gérée par le Parc du Vercors	Moyenne

Parmi les 6 stations dédiées aux sports de neige du département de la Drôme, celle du Grand Echaillon est la plus proche des agglomérations de Valence et Romans. La fréquentation est conséquente et provient essentiellement de visiteurs à la journée. La totalité du domaine skiable est située en forêt domaniale : la forêt contribue donc de façon déterminante à l'activité de la station.

Ce rôle d'accueil joué par la forêt implique quelques contraintes de calendrier, notamment une date butoir pour les exploitations et l'enlèvement des bois, afin de permettre la préparation des pistes de ski.

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes (source DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) identifie deux unités paysagères pour la forêt :

- l'unité 246-D « Haut-bassin de la Gervanne et haut-Royans » (famille des paysages naturels) recouvre plus de 90% de la forêt. Dans cette unité, les formations forestières trouvent leur place au sein de paysages marqués avant tout par les imposantes falaises calcaires. L'exploitation et la valorisation de la forêt sont citées comme enjeux forts de développement.
- l'unité 245-D « Plateaux de Léoncel, du Chaffal et côte Blanche » (famille des paysages naturels) concerne les p. 38, 39 et 40. Dans cette zone peu peuplée, c'est l'agriculture qui façonne le paysage avec ses vastes espaces.

- **Sensibilités paysagères**

La sensibilité paysagère est la combinaison de la qualité d'un paysage et de la pression visuelle qui s'y exerce. Elle traduit la capacité des usagers des lieux à accepter un changement plus ou moins rapide. Le tableau ci-dessous recense les différents niveaux de sensibilité paysagère de la forêt.

Niveau de sensibilité	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Moyenne	Parcelles 31 à 35 et 43	Parcelles à proximité des parkings : lieux les plus fréquentés de la forêt, en toute saison.
Moyenne	Parcelles 37 à 40	Parcelles visibles depuis le village et l'abbaye
Ordinaire	Reste de la forêt	

Le paysage est avant tout forestier et fermé. En vision interne, le couvert continu arrête le regard à courte distance. Les espaces paysagers les plus attractifs du secteur sont à proximité de la forêt mais en dehors de celle-ci : pelouses du Grand Echaillon et de la Sausse, col de la Bataille.

En vision externe, de par sa situation sur un plateau, la forêt est peu visible. Ce n'est qu'à longue distance et seulement depuis le Nord que l'on peut apercevoir les restes des anciennes bandes d'épicéa. Leur disparition progressive aura un impact positif sur la qualité paysagère de la forêt.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La gestion forestière en futaie irrégulière n'a qu'un impact faible sur le paysage. Mais tout chantier d'exploitation perturbe dans l'esprit du public l'image naturelle de la forêt : arbres à terre, engins, bruits de moteur, traces... Il conviendra de mettre en place une communication adaptée à proximité des chantiers d'exploitation, sous forme de panneaux d'affichage sur les chemins.

La carte d'accueil du public figure en annexe.

B - Ressource en eau potable

Sans objet. Aucun captage d'eau potable ni périmètre de protection ne se trouve en forêt.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	637				637 ha

Rappel de méthode : la notion de risque naturel est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas naturels (chutes de blocs, crues torrentielles, érosion, ...)
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements, zones agricoles...) menacés par ces aléas.

Pour la forêt, seul l'aléa des chutes de blocs peut représenter une menace. L'enjeu concerné est la RD 199, qui traverse la forêt en p. 37, 38 et 39 et dont la fréquentation est assez importante en toute saison (accès à la station du Grand Echaillon, au col de la Bataille et au plateau d'Ambel). La falaise en amont ne produit pas de blocs, à l'exception d'une petite zone au sud de la p. 37, pour laquelle les blocs sont arrêtés par un merlon en terrain naturel et n'atteignent pas la route.

L'aléa ne menace donc pas d'enjeu : on considère ainsi qu'il n'y a pas de risque naturel sur le territoire de la forêt.

On rappellera toutefois que les pentes sont particulièrement fortes sur le secteur. Il conviendra de rester vigilant lors des exploitations et de prendre toutes les précautions afin de protéger la route d'éventuels blocs mis en mouvement du fait de l'exploitation.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Futaie irrégulière de hêtre accompagné par du sapin.</p> <p>Peuplement jeune avec assez peu de gros bois.</p> <p>Importante phase de récoltes passées (récolte d'arbres mûrs) ayant conduit à une baisse du capital sur pied.</p>	<p>Forêt traitée en futaie irrégulière.</p> <p>En tenant compte des conditions stationnelles, le peuplement objectif à long terme est une hêtraie-sapinière de montagne avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proportion de gros bois entre 50% et 60% du volume - capital sur pied global autour de 24 m² de surface terrière (ou 250 m³ /ha) sur l'ensemble de la forêt - ce qui correspond à un capital après coupe de 22 m² (230 m³ /ha) dans la parcelle martelée - part des résineux de l'ordre de 50% du volume. <p>L'atteinte de ces valeurs cibles nécessite une légère capitalisation étalée sur 40 ans, soit deux périodes d'aménagement. Il s'agit d'un changement important par rapport à la période passée, avec une forte baisse des récoltes à prévoir.</p> <p>A l'issue de l'aménagement la forêt devra atteindre un capital sur pied moyen de 23 m² (ou 240 m³ /ha) au minimum. L'ampleur de la capitalisation pourra être revue en fonction des résultats d'inventaire futurs.</p> <p>La rotation des coupes est fixée selon la productivité des parcelles à 12 ou 15 ans.</p>
<p>Anciennes plantations d'épicéa par bandes des années 1960</p> <p>L'épicéa est dominé voire a disparu de ces zones, dont l'aspect est proche de celui d'une futaie irrégulière classique.</p>	<p>Application d'une sylviculture irrégulière par pied d'arbre, comme dans le reste de la forêt, sans mesure de gestion particulière.</p>
<p>Jeunes plantation d'épicéa des années 1980 (28 ha).</p> <p>Bon état en 2018 mais conditions stationnelles défavorables.</p>	<p>L'épicéa n'est pas une essence objectif sur le long terme, il a vocation à disparaître du peuplement final au profit du sapin et du hêtre. Pour autant, le peuplement existant sera conservé tant qu'il reste en bonne santé, et sera géré par des coupes d'amélioration successives. Les critères d'exploitabilité seront abaissés.</p>
<p>Réseau de desserte satisfaisant.</p>	<p>Entretien courant du réseau.</p>

Fonction écologique	
256 ha en ZNIEFF de type I ou en site Natura 2000	<p>Gestion courante respectueuse de la biodiversité grâce à l'application de bonnes pratiques (maintien des arbres morts ou à cavité, mélange des essences, organisation des exploitations de façon à minimiser le dérangement...).</p> <p>Actions supplémentaires envisageables (îlots de sénescence...), sous réserve de financement extérieur.</p>
128 ha en unité conservatoire génétique du hêtre parcelle 20 et voisines. La régénération naturelle du hêtre s'obtient sans difficulté.	Création d'un îlot de vieillissement au sein de la parcelle 20, sur la poche abritant les hêtres d'origine. Sur le reste de l'unité conservatoire, son bon fonctionnement n'appelle pas de mesure de gestion particulière.
35 ha de forêt de pente en évolution naturelle parcelles 51 et 52	<p>Classement de la zone en évolution naturelle à long terme, garantissant l'absence d'intervention pendant au moins les deux prochaines périodes d'aménagement.</p> <p>Inventaires naturalistes à mener sous réserve de financements.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Station du Grand Echaillon : fréquentation importante sur l'ensemble de la forêt.	<p>Gestion courante respectueuse des équipements et des zones à forte sensibilité paysagère.</p> <p>Conservation de vieux bois dans un but paysager à proximité des zones les plus fréquentées.</p> <p>Communication à destination du public lors de coupes à proximité des itinéraires.</p> <p>Poursuite des partenariats avec le PNRV et le Conseil Général de la Drôme pour la gestion des équipements de sports nature (sports de neige, randonnée).</p>
Protection contre les risques naturels	
Sans objet.	
Divers	
Des études préalables à l'installation d'un parc éolien en forêt sont en cours.	Le projet n'entre pas dans le champ de l'aménagement. La poursuite des études démarrées en 2016 ne préjuge pas de l'avis final de l'ONF quant à la réalisation du projet.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	547,87	546,31
Sous-total : surface en sylviculture de production	547,87	546,31
Hors sylviculture de production	88,85	23,18
Total : surface retenue pour la gestion	636,72	569,49

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Sapin pectiné	Sylviculture optimale, qualité charpente (sapin)	545,44	99,6%	non concerné	55	Érable sycomore, feuillus divers	5.3, 5.6.3, 5.6.4, 5.7
Hêtre	Qualité sciage / déroulage				60		
	Qualité chauffage				45		
Hêtre	Îlot de vieillissement	2,43	0,4%		90	Sapin pectiné, érable sycomore, feuillus divers	5.6.4
Total surface en sylviculture		547,87	100%				

Les critères d'exploitabilité sont conformes à la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) Rhône-Alpes.

Les deux essences objectifs, sapin et hêtre, sont présentes en mélange sur l'ensemble de la forêt.

Voir les commentaires en §2.1 concernant la création d'un îlot de vieillissement.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectif : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa commun	Conditions stationnelles défavorables	28,09	-	45	Hêtre, sapin pectiné, érable sycomore, feuillus divers	5.3, 5.6.3, 5.6.4, 5.7

L'épicéa est présent sur l'ensemble de la forêt sous la forme d'essence d'accompagnement. Les peuplements pour lesquels il représente l'essence principale occupent une surface de 28,09 ha (plantations des années 1980).

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière : suivi surfacique du renouvellement

Sans objet.

2.3.2 Futaie irrégulière : suivi non surfacique du renouvellement

Cible pour une forêt à l'équilibre				
Surface terrière		24 m ² /ha		
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%		
Densité de perche		100 perches/ha		
Structure générale des peuplements		jeune		
Indicateurs de renouvellement retenus (à l'issue de l'aménagement)		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL	23 m ² /ha	21,6 m ² /ha	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL	10%	48%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL	50 perches/ha	176 p. / ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		40 ha		

2.4 Classement des unités de gestion

Libellé du groupe	Code	Parcelle / UG	Surface totale	surface en sylviculture (ha)		surface hors sylviculture (ha)		rotation (années)	Surface par groupe
				totale	dont à passer en coupe	totale	dont boisée		
irrégulier	IRR	1	14,49	14,49	14,49			15	593,92
irrégulier	IRR	2	12,19	12,19	10,57			15	
irrégulier	IRR	3	9,72	9,72	5,77			15	
irrégulier	IRR	4	11,06	11,06	5,36			15	
irrégulier	IRR	5	10,04	10,04	10,04			12	
irrégulier	IRR	6	9,75	9,75	8,44			15	
irrégulier	IRR	7	10,48	10,48	10,48			15	
irrégulier	IRR	8	10,97	10,97	10,97			12	
irrégulier	IRR	9	10,76	10,76	10,76			12	
irrégulier	IRR	10	17,07	16,42	16,42	0,65	0,65	12	
irrégulier	IRR	11	17,11	16,27	15,66	0,84	0,84	12	
irrégulier	IRR	12	10,24	10,24	7,50			12	
irrégulier	IRR	13	12,39	12,39	12,39			12	
irrégulier	IRR	14	11,13	11,13	11,13			12	
irrégulier	IRR	15	12,52	12,52	12,52			12	
irrégulier	IRR	16	11,01	11,01	11,01			12	
irrégulier	IRR	17	9,68	9,68	9,68			12	
irrégulier	IRR	18	8,87	8,87	8,87			12	
irrégulier	IRR	19	11,32	11,32	11,32			12	
irrégulier	IRR	20_a	7,98	7,98	7,98			12	
irrégulier	IRR	21	12,37	12,37	12,37			12	
irrégulier	IRR	22	13,22	13,22	13,22			12	
irrégulier	IRR	23	11,02	11,02	11,02			12	
irrégulier	IRR	24	10,43	10,43	10,43			12	
irrégulier	IRR	25	11,44	11,44	11,44			12	
irrégulier	IRR	26	10,29	10,29	5,96			12	
irrégulier	IRR	27	9,10	9,10	9,10			12	
irrégulier	IRR	28	15,10	15,10	15,10			12	
irrégulier	IRR	29	16,95	16,95	16,95			12	
irrégulier	IRR	30	9,05	9,05	9,05			12	
irrégulier	IRR	31	12,39	12,39	11,33			12	
irrégulier	IRR	32	10,50	9,33	9,33	1,17		12	
irrégulier	IRR	33	11,22	11,22	11,22			12	
irrégulier	IRR	34	11,07	10,89	10,89	0,18	0,00	12	
irrégulier	IRR	35	11,19	10,88	10,88	0,31	0,00	12	
irrégulier	IRR	36	12,51	4,30	4,30	8,21	8,21	12	
irrégulier	IRR	37	13,59	10,18	10,18	3,41	2,95	12	
irrégulier	IRR	38	13,82	8,46	8,46	5,36	4,79	12	
irrégulier	IRR	39	12,95	9,85	9,45	3,10	2,74	12	
irrégulier	IRR	40	13,85	10,45	9,38	3,40	3,40	12	
irrégulier	IRR	42	13,43	11,53	11,53	1,90	1,90	12	
irrégulier	IRR	43	13,57	11,17	11,17	2,40	2,40	12	
irrégulier	IRR	44	19,48	17,54	17,54	1,94		15	
irrégulier	IRR	45	14,73	13,55	13,55	1,18		12	
irrégulier	IRR	46	13,87	12,42	12,42	1,45		12	
irrégulier	IRR	47	11,44	8,04	8,04	3,40	3,40	12	
irrégulier	IRR	48	11,32	9,51	9,51	1,81	1,81	12	
irrégulier	IRR	49	12,29	9,95	9,95	2,34	2,34	12	
irrégulier	IRR	50	12,95	7,52	7,52	5,43	5,43	15	
îlot de vieillissement	ILV	20_b	2,43	2,43	2,43			12	

Libellé du groupe	Code	Parcelle / UG	Surface totale	surface en sylviculture (ha)		surface hors sylviculture (ha)		rotation (années)	Surface par groupe
				totale	dont à passer en coupe	totale	dont boisée		
évolution naturelle - libre évolution	HSN_LE	51	13,49			13,49	5,90		34,94
évolution naturelle - libre évolution	HSN_LE	52	21,45			21,45	12,80		
évolution naturelle	HSN	53	5,43			5,43	4,32		5,43
			636,72	547,87	525,08	88,85	63,88		636,72

DOCUMENT ONLY

2.5 Programme d'actions pour la période 2018 – 2037

2.5.1 Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON1	1	Entretien des limites péri-métrales et parcellaires (total du linéaire de la forêt : 64 km dont 36 km de péri-mètre)	Péri-mètre tous les 10 ans, parcellaire avant chaque passage en coupe.	Au rythme moyen de 5,9 km par an, pour un prix de 850 € / km	100 000
FON2	1	Renouvellement de la convention réglant l'usage et l'entretien de la R.F. de Gampaloux		Cf. § 1.1.2 – concessions. La convention avec la commune au sujet de cette RF n'a pas été renouvelée suite à son expiration.	-
FON3	2	Correction de l'anomalie signalée au §1.1.2		Suppression de la parcelle cadastrale A12 de l'application Gestion Foncière	-
Coût total FONCIER (€)					100 000
Coût moyen annuel FONCIER					5 000

DOCUMENT

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A – Documents de référence à appliquer

Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) – Alpes du Nord, ONF, juin 2006.

B – Coupes

Le programme de coupes proposé répond à l'objectif de capitalisation retenu au §2.1. Ce programme est construit sur les principes suivants :

Planification des coupes :

Le passage en coupe est prévu en général 12 ans après la fin de la précédente exploitation, durée portée à 15 ans pour les parcelles les moins productives. Les éclaircies d'épicéa sont quant à elles programmées tous les 10 ans. Le programme comporte donc une rotation complète, de 2019 à 2033, ainsi qu'une partie de la rotation suivante, de 2030 à 2038.

Les années de passage ont été ajustées à la marge afin d'équilibrer autant que possible les surfaces à parcourir chaque année

Mode de calcul des volumes :

Les volumes présumés réalisables (VPR) sont établis en multipliant la surface à parcourir par un prélèvement-type de 40 m³ /ha. Ce prélèvement-type est estimé d'après le calcul suivant :

Volume sur pied en début d'aménagement : 225 m³ /ha

Volume cible en fin d'aménagement : 240 m³ /ha

Volume à stocker sur pied durant les 20 ans : $240 - 225 = 15$ m³ /ha soit 0,8 m³ /ha /an

Production naturelle moyenne : 4,1 m³ /ha /an

Volume restant disponible pour la récolte : $4,1 - 0,8 = 3,3$ m³ /ha /an

Prélèvement possible pour une rotation de 12 ans : $3,3 \times 12 = 40$ m³ /ha.

Ce prélèvement de 40 m³ /ha est en forte diminution par rapport à celui de la période passée (74 m³ /ha), il en représente à peine plus de la moitié ; il conviendra de rester vigilant lors des martelages afin d'en rester à ce niveau de prélèvement, sans se laisser emporter par les habitudes passées.

Pour les éclaircies d'épicéa, le prélèvement-type est estimé à 100 m³ /ha.

Il est rappelé que le volume présumé réalisable n'est qu'une moyenne. L'objectif sylvicole à atteindre est celui du capital sur pied après coupe : il est fixé pour cet aménagement à 21 m² /ha de surface terrière (ou 220 m³ /ha en volume), dont 40% minimum de gros bois. Ainsi, la récolte à effectuer n'en est que la conséquence : elle dépend notamment du capital sur pied présent avant la coupe.

Les volumes indiqués dans le programme de coupes sont toujours des volumes totaux bois fort, houppier compris, jusqu'à la découpe 7 cm, sauf mention contraire. Le taux de houppier est de 10% pour les résineux et de 15% pour les feuillus. La répartition des volumes par essence a été faite à partir de l'inventaire, de façon globale pour la forêt.

- Programme de coupes

Année de passage prévue	Parcelle / UG	Surface totale	Surface à parcourir	Observations	Volume total tige + houppier
2019	23	11,02 ha	11,02 ha		680 m ³
2019	45	14,73 ha	8,97 ha	Coupe groupée p. 45 et 46.	430 m ³
	46	13,87 ha	6,28 ha		210 m ³
2020	12	10,24 ha	7,50 ha		300 m ³
2020	div.		28,09 ha	1ère éclaircie plantations d'epicéa, coupe groupée sur l'ensemble des peuplements, p. 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 26 - 28 - 32 - 35 - 43 - 44 - 45 - 46.	2 800 m ³
2021	37	13,59 ha	10,18 ha	Enjeu signalé : risques naturels (RD 199 en contrebas)	410 m ³
2021	43	13,57 ha	9,80 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	390 m ³
2022	14	11,13 ha	11,13 ha		450 m ³
2022	21	12,37 ha	12,37 ha		490 m ³
2022	35	11,19 ha	10,37 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	410 m ³
2022	20_a	7,98 ha	7,98 ha	Ilot de vieillissement 20_b : diamètre d'exploitabilité augmenté à 90cm pour le hêtre	320 m ³
	20_b	2,43 ha	2,43 ha		100 m ³
2023	8	10,97 ha	10,97 ha		440 m ³
2023	10	17,07 ha	16,42 ha		660 m ³
2023	13	12,39 ha	12,39 ha		500 m ³
2023	31	12,39 ha	11,33 ha	Enjeux signalés : paysage (zone d'affluence), biodiversité (habitats prioritaires)	450 m ³
2023	34	11,07 ha	10,89 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	440 m ³
2024	15	12,52 ha	12,52 ha		500 m ³
2024	29	16,95 ha	16,95 ha		680 m ³
2024	39	12,95 ha	9,45 ha	Enjeux signalés : risques naturels (RD 199 en contrebas), paysage (monument historique)	380 m ³
2025	3	9,72 ha	4,80 ha	Coupe groupée p. 3 et 4. Enjeu signalé p. 3 : biodiversité (habitats prioritaires)	190 m ³
	4	11,06 ha	4,29 ha		170 m ³
2025	9	10,76 ha	10,76 ha		430 m ³
2025	28	15,10 ha	13,80 ha		550 m ³
2026	7	10,48 ha	10,48 ha		420 m ³
2026	24	10,43 ha	10,43 ha	Enjeu signalé : biodiversité (habitats prioritaires)	420 m ³
2026	44	19,48 ha	14,99 ha	Enjeu signalé : biodiversité (habitats prioritaires)	600 m ³
2027	16	11,01 ha	11,01 ha		440 m ³
2027	42	13,43 ha	11,53 ha		460 m ³
2028	6	9,75 ha	7,53 ha		300 m ³
2028	19	11,32 ha	11,32 ha		450 m ³
2028	40	13,85 ha	9,38 ha	Enjeu signalé : paysage (périmètre du monument historique)	380 m ³
2028	48	11,32 ha	9,51 ha		380 m ³

Année de passage prévue	Parcelle / UG	Surface totale	Surface à parcourir	Observations	Volume total tige + houppier
2029	22	13,22 ha	13,22 ha		530 m ³
2029	26	10,29 ha	4,82 ha	Coupe groupée p. 26 et 27.	190 m ³
	27	9,10 ha	9,10 ha		360 m ³
2029	47	11,44 ha	8,04 ha		320 m ³
2030	17	9,68 ha	9,68 ha	Coupe groupée p. 17 et 18.	390 m ³
	18	8,87 ha	8,87 ha		350 m ³
2030	25	11,44 ha	11,44 ha		460 m ³
2030	38	13,82 ha	8,46 ha	Enjeux signalés : risques naturels (RD 199 en contrebas), paysage (monument historique)	340 m ³
2030	div.		28,09 ha	2ème éclaircie plantations d'epicéa, coupe groupée sur l'ensemble des peuplements. p. 1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 26 - 28 - 32 - 35 - 43 - 44 - 45 - 46.	2 800 m ³
2031	5	10,04 ha	10,04 ha		400 m ³
2031	11	17,11 ha	15,66 ha		630 m ³
2031	30	9,05 ha	9,05 ha		360 m ³
2031	32	10,50 ha	6,65 ha	Coupe groupée p. 32 et 33. Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	270 m ³
	33	11,22 ha	11,22 ha		450 m ³
2031	49	12,29 ha	9,95 ha		400 m ³
2031	50	12,95 ha	7,52 ha		300 m ³
2032	12	10,24 ha	7,50 ha		300 m ³
2032	23	11,02 ha	11,02 ha		440 m ³
2032	45	14,73 ha	8,97 ha	Coupe groupée p. 45 et 46.	360 m ³
	46	13,87 ha	6,28 ha		250 m ³
2033	1	14,49 ha	13,53 ha	Coupe groupée p. 1 et 2. Enjeu signalé p. 2 : biodiversité (habitats prioritaires)	540 m ³
	2	12,19 ha	6,66 ha		270 m ³
2033	36	12,51 ha	4,30 ha	Coupe groupée p. 36 et 37. Enjeu signalé p. 37 : risques naturels (RD 199 en contrebas)	170 m ³
	37	13,59 ha	10,18 ha		410 m ³
2033	43	13,57 ha	9,80 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	390 m ³
2034	14	11,13 ha	11,13 ha		450 m ³
2034	21	12,37 ha	12,37 ha		490 m ³
2034	35	11,19 ha	10,37 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	410 m ³
2034	20_a	7,98 ha	7,98 ha	Ilot de vieillissement 20_b : diamètre d'exploitabilité augmenté à 90cm pour le hêtre	320 m ³
	20_b	2,43 ha	2,43 ha		100 m ³
2035	8	10,97 ha	10,97 ha		440 m ³
2035	10	17,07 ha	16,42 ha		660 m ³
2035	13	12,39 ha	12,39 ha		500 m ³
2035	31	12,39 ha	11,33 ha	Enjeux signalés : paysage (zone d'affluence), biodiversité (habitats prioritaires)	450 m ³
2035	34	11,07 ha	10,89 ha	Enjeu signalé : paysage (zone d'affluence)	440 m ³
2036	15	12,52 ha	12,52 ha		500 m ³
2036	29	16,95 ha	16,95 ha		680 m ³
2036	39	12,95 ha	9,45 ha	Enjeux signalés : risques naturels (RD 199 en contrebas), paysage (monument historique)	380 m ³
2037	9	10,76 ha	10,76 ha		430 m ³
2037	28	15,10 ha	13,80 ha		550 m ³
2038	16	11,01 ha	11,01 ha		440 m ³
2038	24	10,43 ha	10,43 ha	Enjeu signalé : biodiversité (habitats prioritaires)	420 m ³
2038	42	13,43 ha	11,53 ha		460 m ³
			809,65 ha		35 390 m ³

- **Récapitulatif en volume et en surface**

Volume présumé récoltable :

Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)			
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)		moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	
coupes (1) =>	toutes	nc	c	toutes	nc	c
Amélioration	27	535		281	5 618	
Irrégulière	145	2 897		1 521	30 413	
Total	172	3 432		1 802	36 031	

(1) nc = coupes non conditionnelles - c = coupes conditionnelles

Surface à parcourir en coupe :

Type de coupe	Peuplements à parcourir (ha)	Surface cumulée à parcourir (ha)
Amélioration	28,09	56,18
Irrégulière	496,99	753,47
Total	525,08 ha	809,65 ha
Soit par an	26 ha/an	40 ha/an

- **Mode de suivi de la récolte**

Le suivi de la récolte est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le coefficient de conversion FH de la surface terrière vers le volume total est estimé à 10,5 pour l'ensemble des peuplements.

La forêt est située en zone montagne : les produits accidentels courants sont intégrés aux prévisions de récoltes. Ils représentent environ 10% du volume total prévu.

C – Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Longueur	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien du réseau				
DES1	En continu	Entretien courant du réseau (épierrement, nivelage, barrières, ...)	15 km	60 000
Coût total DESSERTÉ (€)				60 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)				3 000

Une partie des travaux d'élagage est actuellement réalisée par la station de ski de fond.

- Guide technique de référence

Guide technique des travaux routiers forestiers - Montagne, ONF, novembre 2016.

D – Travaux sylvicoles

Libellé	Surface (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Travaux de jardinage (dégagement de semis, dépressage...)	809 ha	La surface à travailler est la totalité de la surface parcourue en coupe. Passage dans la parcelle à mi-rotation. Ces travaux sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt. Ils favorisent la croissance de la régénération dans de bonnes conditions, et ils permettent le dosage des essences futures. Ils garantissent l'avenir de la forêt. Au vu de l'objectif de répartition des essences et de la répartition constatée actuellement, les travaux sylvicoles auront notamment pour but de favoriser la régénération du sapin.	300	240 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)				240 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)				12 000

E – Autres actions PRODUCTION LIGNEUSE

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
1	Nouveau comptage des placettes permanentes d'inventaire, à réaliser 10 ans après le premier passage de 2016. Ce deuxième comptage fournira des données précises sur la production naturelle de la forêt et permettra d'affiner les prévisions de récolte pour la seconde moitié de l'aménagement.	Totalité de la zone inventoriée en 2016	88 placettes	Action indispensable à la bonne application de l'aménagement	-
Coût total (€)					-
Coût moyen annuel (€/an)					-

DOCUMENT OFFICIEL

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions sont rappelées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). Elles correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles :

- maintenir les arbres morts et à cavité
- mettre en place un îlot de vieux bois (voir ci-dessous);
- maintenir du bois mort au sol
- privilégier les peuplements mélangés
- privilégier la régénération naturelle et ne pas introduire d'essence allochtone
- éviter l'utilisation de produits phytosanitaires
- laisser vieillir certains hêtres
- adapter le calendrier des interventions afin d'éviter le dérangement des espèces (avifaune) ou leur destruction (flore)

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Îlots de vieillissement (groupe ILV)	2
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	
	Total	
Surfaces en sénescence	Îlots de sénescence (groupe ILS)	
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	19
	Total	21

2 ha au sein de la parcelle 20 sont classés en îlot de vieillissement : il s'agit de la poche abritant les hêtres du peuplement d'origine. L'îlot reste en sylviculture et sera parcouru en coupe avec le reste de la parcelle, mais le diamètre d'exploitabilité sera augmenté (cf. §2.2.2).

Les parcelles 51 et 52 font l'objet d'un groupe d'aménagement spécifique « libre évolution à long terme ». Ce classement témoigne de l'engagement à n'effectuer aucune intervention sur ces parcelles pendant au moins deux périodes d'aménagement : ni coupes, ni travaux sylvicoles, ni pâturage. Cela permet à cette zone d'être intégrée au réseau FRENE (Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle). Les peuplements concernés étant situés sur de fortes pentes et très éloignés de toute desserte, cette démarche de classement n'entraîne pas de diminution de la surface en sylviculture de la forêt. La surface concernée est de 35 ha, dont 19 ha boisés, soit 3% de la surface boisée de la forêt.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées à l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres). Elles pourront être menées en partenariat avec des acteurs locaux.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Locali- sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	2	Milieus ouverts : lutter contre la dynamique d'embroussaillage. Cf. DOCOB fiche action B2, priorité 1	p. 44, 45, 46	3,5 ha		3 000
BIO2	2	Vieux bois : créer des îlots de sénescence. Cf. DOCOB fiche action E1, priorité 2	à préciser	5 ha	Surface à classer en îlot de l'ordre de 1% de la surface en sylviculture	20 000
BIO2	2	Forêt ancienne non exploitée : mener des études et inventaires naturalistes	p. 51 et 52	19 ha		10 000
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						33 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						1 650

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

D – Documents techniques de référence

Cahiers d'habitats Natura 2000.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Pour ce qui est du paysage :

La gestion sylvicole courante, et en particulier le traitement en futaie irrégulière, garantit la préservation des paysages. Une attention particulière est apportée aux lieux les plus fréquentés (abords des parkings).

Pour ce qui est de l'accueil du public :

De manière générale, l'organisation actuelle de l'accueil du public sera maintenue :

- les équipements de sports de nature sont gérés par les partenaires (Conseil Général de la Drôme pour les sports de neige et la course d'orientation, Parc Naturel Régional du Vercors pour la signalétique et les sentiers de randonnée).
- la fermeture à la circulation publique des routes forestières sera maintenue.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACC1	1	Mettre en place une signalétique destinée à l'information du public à proximité des exploitations	Sur tout lieu de passage du public à proximité d'une coupe		Les panneaux à poser ont été fournis par le Parc en 2014.	-
ACC2	1	Protéger les abords immédiats des parkings de l'intrusion de véhicules	Parking situé au carrefour RD 199 / RF de Gampaloux	500 ml	Plots anti-franchissement, à discuter avec la station	4 000
ACC3	1	Mise en place d'une bande paysagère avec conservation de vieux bois	Abords de la RD 199 (p. 33 et 34), sur une longueur de 500m. Largeur de la bande de 20m de part et d'autre de la route.	2 ha		-
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						4 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						200

B - Ressource en eau potable

Sans objet.

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La totalité de la forêt est chassée. La forêt comporte 3 lots de chasse, dont deux loués aux ACCA de Léoncel et de Charpey, et le troisième en location amiable.

La cabane forestière de l'Echaillon est utilisée comme gîte de chasse.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) autorise l'agrainage dissuasif pour le sanglier, sous certaines conditions et à certaines périodes.

• Déséquilibre sylvo-cynégétique

Un suivi des populations d'ongulés (cerfs, chevreuils et chamois) est réalisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH), dont l'ONF est membre. Le tableau de bord publié en octobre 2016 permet de disposer de données fiables sur les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE) : évolution des populations, condition physique, impact sur le milieu, en parallèle avec l'évolution du plan de chasse (attributions et réalisations). Ce suivi est réalisé à l'échelle du massif du Vercors Ouest, seule échelle pertinente pour mesurer l'évolution des ICE. Les données sont disponibles sur 10 saisons de chasse (2004-2015).

De manière générale, la pression du gibier sur la végétation est restée plutôt stable entre 2007 et 2010 et s'est stabilisée depuis. Les prélèvements sont en légère augmentation à l'échelle des 10 ans.

Pour ce qui concerne les données par espèce :

- cerf : augmentation générale de l'indice d'abondance depuis 2004, qui se maintient depuis 3 ans au plus haut de la décennie. Augmentation des prélèvements entre 2005 et 2015.
- chevreuil : pour l'abondance comme pour les prélèvements, la tendance statistique est stable, avec des fortes variations d'une année sur l'autre.
- chamois : des données validées ne sont disponibles que sur les 3 dernières années, ce qui est insuffisant pour dégager une tendance. Les prélèvements sont en hausse sur la période.

Le tableau de bord de l'OGFH est présenté en annexe.

Par ailleurs, on rappelle le résultat des relevés de dégâts de gibier : ils sont côté à 1,1 sur une échelle de 1 à 5 (1 = absence de dégât, 5 = dégâts généralisés), c'est-à-dire un niveau de dégât faible. Les détails figurent au §1.2.2.B.

En conclusion, on peut dire que la situation est aujourd'hui satisfaisante. La vigilance exercée jusqu'à présent doit toutefois être maintenue.

- Programme d'actions Chasse - Pêche

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Maintenir le plan de chasse à un niveau suffisant	toute la forêt		Prise en compte des indices de performance et d'abondance de l'ONCFS	-
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP2	2	Entretien courant du gîte de chasse de l'Echaillon		Montant forfaitaire de 200€ par an	A ne réaliser que si nécessaire.	4 000
Coût total CHASSE PECHE (€)						4 000
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						200

D - Pastoralisme

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

F - Richesses culturelles

Sans objet.

DOCUMENT

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Au vu de l'analyse développée au §1.3.4, il n'y a pas lieu de prévoir d'action particulière.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Le département de la Drôme a fait l'objet d'un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) validé en août 2007. Le risque d'incendie pour la commune de Léoncel de situation de la forêt est faible. La commune n'est pas concernée par l'obligation faite aux propriétaires de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions.

La forêt n'est pas concernée par un plan de prévention de risques d'incendie de forêts (PPRIF) ou par un plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Rappel : l'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

C – Crises sanitaires

Sans objet.

D - Tassement des sols

La forêt ne présente pas de risque particulier lié au tassement des sols. On ne trouve ni sol engorgé en permanence ni sol à forte sensibilité.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

A la date de 2019, la certification PEFC est acquise pour la forêt (certification acquise globalement pour toutes les forêts domaniales).
Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

B – Autres actions

Sans objet.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Le site Natura 2000 dispose d'un DOCOB approuvé par arrêté préfectoral le 23 mars 2016. L'analyse des impacts de l'aménagement est présentée dans le tableau suivant : seuls les espèces et habitats effectivement présents en forêt domaniale y figurent. Les autres espèces ou habitats mentionnés dans le DOCOB mais non présents en forêt n'ont pas été repris.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
Chiroptères (enjeu DOCOB fort à très fort selon les espèces)			Forêt traitée en futaie irrégulière, sans coupe rase. Gestion courante de la biodiversité incluant les précautions suivantes : - maintenir les milieux ouverts, les arbres morts et à cavité - maintenir du bois mort au sol - privilégier les peuplements mélangés - privilégier la régénération naturelle et ne pas introduire d'essence allochtone - laisser vieillir certains hêtres - adapter le calendrier des interventions afin d'éviter le dérangement des espèces (avifaune) ou leur destruction (flore)	Neutre à positif
Erablaies d'éboulis et de ravins (*) (enjeu DOCOB modéré)	259	18		
Hêtraies montagnardes (enjeu DOCOB faible)	2967	477		
Pelouses à Nard raide (*) (enjeu DOCOB modéré)	15	Aucune (zone hors sylviculture) 3,5	Sans objet	Neutre
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

(*) : habitats d'intérêt prioritaires

- Décisions de l'aménagement dont l'analyse des impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 est différée

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
A préciser		Installation éventuelle d'un parc éolien (décision non arrêtée à ce stade).	4 ha environ	A préciser ultérieurement.

surf.¹ : surface concernée sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB)

surf.² : surface susceptible d'être impactée par la décision d'aménagement - surface purement indicative en l'absence d'un avant-projet détaillé de l'opération

S'il se confirme, ce projet fera l'objet d'une évaluation d'incidence propre et distincte de l'aménagement, à soumettre à l'autorité environnementale.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 2° et L122-8 du code forestier

Sans objet.

DOCUMENT ONLY




3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	23 m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	10 %	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	50 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production (coupes non conditionnelles).	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables.	3 432 m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables et non précompt.	36 031 m ³	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Direction de l'étude, cartographie et rédaction : Christophe Melchior
Etude de terrain et inventaires : Philippe Joannin et les membres de l'Unité Territoriale Royans - Drôme des Collines

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document Rédigé le :	20/08/2018	par : le chef de projet Aménagement Christophe Melchior	
Vérifié le :	31/08/2018	par : Le Responsable Aménagement Agence Drôme-Ardèche Bernard Deguilhen	
Proposé le :	11/02/2019	par : Le Directeur d'Agence Drôme-Ardèche Alain Fonton	

Consultation des communes de situation : le 05/02/2019 en mairie de Léoncel

Le bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées, figure en annexe.

Information préalable du Parc Naturel Régional du Vercors : le 8 janvier 2016 par courrier

ANNEXES

Annexe 1 : Etat foncier détaillé de la forêt

Annexe 2 : Etat du bornage

Annexe 3 : Protocole d'inventaire 2016

Annexe 4 : Cordonnées des placettes d'inventaire

Annexe 5 : Résultats d'inventaire

Annexe 6 : Bilan des coupes 2003 - 2018

Annexe 7 : Tableau de bord cynégétique

Annexe 8 : Bilan de la consultation des communes de situation

CARTES

Plan de situation

Enjeux (3 cartes)

Etat du bornage

Stations

Peuplements

Capital sur pied

Statuts de protection écologiques

Habitats naturels

Accueil du public

Aménagement

Etat foncier détaillé de la forêt

1 Situation actuelle

Les extraits de matrice cadastrale donnent pour surface :

Léoncel	631, 75 50 ha
Charpey	5, 43 52 ha
TOTAL	637, 19 02 ha

2 Historique

Modifications de consistance entre 2003 et 2017 :

Année	Opération	Variation de surface	Surface totale de la forêt
2003	Surface cadastrale de l'aménagement de 2003		596,4885
2010	Echange entre le Conseil Général de la Drôme et l'Etat, concernant les forêts domaniales de Justin, St-Genix et Léoncel. Division des parcelles E 67, 68 et 69. L'Etat conserve les parcelles E 129, 132, 133 et 136 issues de la division.	- 11,3485 + 10,3388	595,4788
2012	Intégration de 3 parcelles cadastrales sur la commune de Charpey, provenant d'une succession non réclamée (ZK28, 62 et 63).	+ 5,4352	637,1902
2013	Intégration de la forêt domaniale de Muzan dans la forêt domaniale de Léoncel (p. G30 et G144).	+ 36,2762	631,755
2017	Surface cadastrale arrêtée pour l'aménagement		637,1902

Par ailleurs, un échange a eu lieu le 23/11/2007 entre l'Etat et la commune de Léoncel, afin de supprimer des enclaves en forêt domaniale. L'Etat a cédé à la commune les parcelles E43 et E44 et a reçu en échange les p. E23 et E24. Bien que définitivement validé en 2007, l'échange avait déjà été pris en compte dans le précédent aménagement et ne figure donc pas dans l'historique ci-dessus.

Enfin, il convient de préciser que la parcelle A12 ne fait pas partie de la forêt domaniale. Il s'agit de la maison forestière de Léoncel, située dans le village. La parcelle est cependant incluse par erreur dans Gestion Foncière, cette anomalie devra être corrigée (cf. programme d'action, §2.5.1).

3 Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de Charpey :

SECTION	N°	LIEU DIT	N° parcelle primitive	Surface de la parcelle (ha)	Surface relevant du régime forestier
ZK	28	LE BACHAT		2,8743	2,8743
ZK	62	ROSETTE		2,1762	2,1762
ZK	63	ROSETTE		0,3847	0,3847
Total Charpey					5,4352

Commune de Léoncel :

SECTION	N°	LIEU DIT	N° parcelle primitive	Surface de la parcelle (ha)	Surface relevant du régime forestier
E	23	GAMPALOUX		0,5595	0,5595
E	24	GAMPALOUX		0,2955	0,2955
E	42	COMBLEZINE		8,2625	8,2625
E	45	COMBLEZINE		29,5135	29,5135
E	46	COMBLEZINE		7,7955	7,7955
E	47	COMBLEZINE		3,4240	3,4240
E	48	COMBLEZINE		10,4040	10,4040
E	49	COMBLEZINE		107,6465	107,6465
E	50	COMBLEZINE		126,3570	126,3570
E	51	COMBLEZINE		7,4215	7,4215
E	52	COMBLEZINE		73,4125	73,4125
E	53	LA SELLE ET PISSE NIBLE		42,4275	42,4275
E	54	LA SELLE ET PISSE NIBLE		4,9245	4,9245
E	55	LA SELLE ET PISSE NIBLE		46,2372	46,2372
E	57	PRE MICHEL ET MON MARAIS		1,1310	1,1310
E	59	PRE MICHEL ET MON MARAIS		0,0545	0,0545
E	60	PRE MICHEL ET MON MARAIS		1,4830	1,4830
E	65	PRE MICHEL ET MON MARAIS		12,1965	12,1965
E	66	LE GRAND ECHAILLON		4,0575	4,0575
E	70	LE GRAND ECHAILLON		0,1735	0,1735
E	71	LE GRAND ECHAILLON		0,3075	0,3075
E	72	LE GRAND ECHAILLON		9,9495	9,9495
E	79	LE GRAND ECHAILLON		0,1450	0,1450
E	95	FRACHE LONGUE		36,8570	36,8570
E	96	FRACHE LONGUE		0,1610	0,1610
E	102	FRACHE LONGUE		3,5895	3,5895
E	109	LE PETIT ECHAILLON SUD		2,2275	2,2275
E	110	LE PETIT ECHAILLON SUD		14,5867	14,5867
E	112	LE PETIT ECHAILLON SUD		0,0059	0,0059
E	129	LE GRAND ECHAILLON	67	2,0559	2,0559
E	132	LE GRAND ECHAILLON	68	0,0227	0,0227
E	133	LE GRAND ECHAILLON	68	0,3959	0,3959
E	136	LE GRAND ECHAILLON	69	7,8643	7,8643
G	130	LA CHEVRERIE		14,6826	14,6826
G	144	LA CHEVRERIE		21,5936	21,5936
U	59	BOIS DU MOULIN SUD		23,0898	23,0898
U	61	BOIS DU MOULIN SUD		0,4445	0,4445
Z	6	LEONCEL		5,9989	5,9989
Total Léoncel					631,7550

ANNEXE 2 -

Etat du bornage

Les coordonnées X et Y sont exprimées en Lambert-93 (RGF93). Les bornées ont été levées au GPS entre 2011 et 2015, avec un récepteur fournissant une précision de l'ordre de 10 m.

Tènement principal :

Type	Num.	Commentaire	X_L93	Y_L93
Borne	1		877319	6427487
Interméd.	1		877308	6427432
Interméd.	2		877289	6427340
Interméd.	3		877264	6427278
Interméd.	4		877236	6427207
Interméd.	5		877208	6427136
Interméd.	6		877152	6427027
Interméd.	7		877138	6426900
Interméd.	8		877084	6426722
Interméd.	9		877009	6426624
Interméd.	10		876532	6425754
Interméd.	11		876516	6425702
Interméd.	13		876241	6425232
Interméd.	14		876247	6425188
Interméd.	15		876137	6424841
Interméd.	16		876109	6424800
Borne	2		876098	6424756
Interméd. manquante		intermédiaire 1 disparue		
Interméd.	2		875429	6424670
Interméd.	3		875150	6424634
Interméd.	4		874970	6424610
Interméd.	5		874869	6424596
Interméd.	6		874754	6424581
Interméd.	7		874648	6424562
Interméd.	8		874485	6424550
Borne	3		874428	6424548
Interméd.	1		874440	6424661
Interméd.	2		874457	6424749
Interméd.	3		874448	6424833
Interméd.	4		874467	6424847
Interméd.	5		874472	6424867
Interméd.	6		874457	6424897
Interméd.	7		874461	6424924
Interméd.	8		874439	6424987
Interméd.	9		874412	6425000
Interméd.	10		874357	6425024
Borne	4		874173	6425176
Borne	5		874222	6425182
Interméd.	1		874249	6425203
Borne	6		874278	6425232
Borne	7		874302	6425260
Borne	8		874371	6425297
Borne	9		874377	6425332
Interméd.	1		874427	6425411
Interméd.	2		874467	6425476
Borne	10		874521	6425526
Borne	11		874531	6425528
Borne	12		874560	6425563

Type	Num.	Commentaire	X_L93	Y_L93
Borne	13		874610	6425627
Borne	14		874622	6425641
Borne	15		874654	6425656
Borne	16		874692	6425672
Borne manquante		emplacement présumé bo 17	874727	6425710
Borne	18		874718	6425738
Borne	19	béton	874706	6425768
		pierre. Arrachée pas en place, à remettre à l'emplacement de la borne béton n°19		
Borne	(19)		874700	6425782
Borne	20		874682	6425763
Interméd.	1		874614	6425775
Borne	21		874533	6425767
Borne	22		874476	6425742
Borne	23		874411	6425737
Borne	24		874355	6425752
Borne	25		874317	6425760
Borne	26		874274	6425788
Borne	27		874217	6425815
Interméd.	1		874164	6425836
Borne	28		874137	6425841
Borne	29		874113	6425852
Borne	30		874094	6425868
Interméd.	1		874085	6425952
Interméd.	2		874082	6426000
Interméd.	3		874083	6426053
Borne	31		874078	6426087
Interméd.	1		874082	6426108
Interméd.	2		874108	6426228
Interméd.	3		874129	6426303
Interméd.	4		874153	6426404
Interméd.	1	béton couchée. Porte gravé le n°1.	874167	6426465
Interméd.	5		874179	6426527
Interméd.	6		874191	6426582
Borne	32		874206	6426627
Interméd.	2		874287	6426682
Interméd.	3		874317	6426701
Borne	33		874374	6426735
Borne	34		874354	6426788
Borne	35		874315	6426841
Borne	36		874301	6426873
Borne	37		874297	6426899
Borne	38		874284	6426936
Borne	39		874269	6426979
Interméd.	1		874328	6426997

Type	Num.	Commentaire	X_L93	Y_L93
Interméd.	2		874351	6427001
Interméd.	3		874381	6426887
Interméd.	4		874436	6426869
Interméd.	5		874503	6426884
Interméd.	6		874530	6426816
Interméd.	7		874582	6426789
Borne	40		874640	6426796
Interméd.	1		874648	6426717
Interméd.	2		874659	6426614
Interméd.	3		874669	6426520
Interméd.	4		874688	6426384
Borne	41		874693	6426289
Borne	8-9		874734	6426169
Interméd.	1		874719	6426209
Interméd.	2		874763	6426086
Borne	42	cassée, pas en place	874784	6426024
Borne	43		874922	6426031
Borne	3-4		874914	6426346
Interméd.	1		874919	6426135
Interméd.	2		874921	6426213
Interméd.	3		874914	6426285
Interméd.	4		874899	6426442
Interméd.	5		874891	6426542
Interméd.	6		874890	6426607
Interméd.	7		874879	6426732
Borne	44		874872	6426825
Interméd.	1		874933	6426858
Interméd.	2		875005	6426892
Interméd.	3		875074	6426841
Interméd.	4		875113	6426824
Borne	45		875194	6426815
Borne	46		875272	6426681
Borne	47		875319	6426624
Borne	48		875384	6426547
Interméd.	1		875413	6426511
Borne	49		875448	6426472
Borne	50		875477	6426492
Borne	51		875512	6426507
Borne	52		875545	6426538
Borne	53		875566	6426556
Borne	54		875585	6426589
Borne	55		875599	6426602
Borne	56		875616	6426618

Type	Num.	Commentaire	X_L93	Y_L93
Borne	57		875638	6426641
Borne	58		875655	6426677
Borne	59		875660	6426678
Borne	60		875691	6426723
Borne	61		875695	6426750
Borne	62		875716	6426778
Borne	63		875752	6426816
Interméd.	1		875789	6426838
Borne	64		875827	6426850
Interméd.	1		875863	6426893
Interméd.	2		875888	6426924
Interméd.	3		875929	6426947
Interméd.	4		875951	6426982
Interméd.	5		875978	6427015
Interméd.	6		876014	6427051
Interméd.	7		876047	6427082
Borne	65		876076	6427116
Borne	66		876190	6427065
Interméd.	1		876205	6427137
Interméd.	2		876212	6427205
Borne	67		876229	6427275
Interméd.	1		876254	6427307
Interméd.	2		876281	6427346
Interméd.	3		876307	6427375
Borne	68		876332	6427410
Borne	69		876325	6427433
Interméd.	2		876418	6427492
Interméd.	3		876451	6427511
Interméd.	x	numéro illisible	876490	6427538
Borne	70		876533	6427565
Borne	71		876533	6427522
Interméd.	1		876588	6427521
Interméd.	2		876654	6427518
Interméd.	3		876712	6427517
Interméd.	6	porte gravé le n° 6	876772	6427513
Interméd.	5		876836	6427518
Interméd.	6		876890	6427513
Interméd.	7		877011	6427497
Interméd.	8		877069	6427492
Interméd.	9		877118	6427498
Interméd.	10		877184	6427496
Interméd.	11		877220	6427496
Interméd.	12		877242	6427493

Tènement de Frachelongue :

Borne	1		874014	6425597
Borne manquante		emplacement présumé bo 2	873958	6425609
Interméd. manquante		emplacement présumé int. 1	873901	6425628
Interméd.	2		873738	6425627
Interméd.	3		873634	6425617
Borne	3		873539	6425612
Interméd.	1		873522	6425697
Interméd.	2		873509	6425763
Interméd.	3		873503	6425840
Borne	4		873488	6425930
Interméd.	1		873466	6426035
Interméd.	2		873434	6426163
Borne	5		873429	6426234
Borne	6		873420	6426278
Borne	7		873399	6426376
Borne	8		873409	6426418
Borne	9		873405	6426461

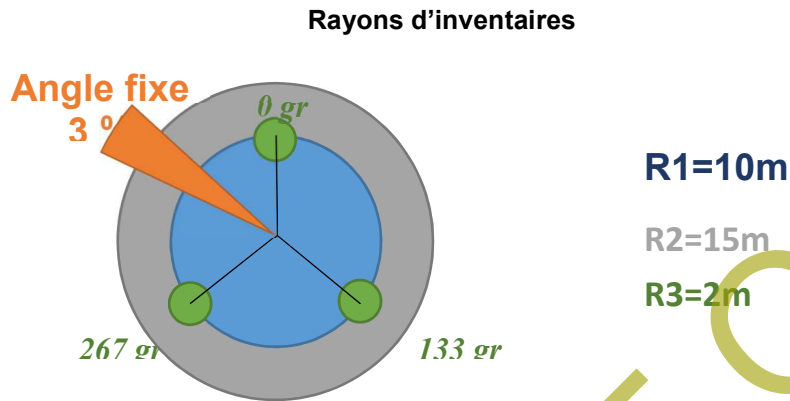
Borne	10		873405	6426643
Interméd.	1	béton	873422	6426684
Interméd.	1		873453	6426745
Interméd.	2	béton	873442	6426716
Borne	11		873493	6426833
Interméd.	1		873519	6426955
Interméd. manquante		emplacement présumé int. 2	873543	6427128
Interméd.	3		873572	6427283
Interméd.	4		873605	6427548
Interméd.	5		873624	6427725
Borne	12		873648	6427883
Interméd.	1		873698	6427881
Borne	13		873946	6427888
Interméd.	1		873839	6427357
Interméd. manquante		emplacement présumé int. 2	873811	6427362
Interméd.	3		873784	6427368
Borne	14		873940	6425683

Tènement de l'enclave de Pré Bodin :

Borne manquante		Bornes 1 à 3 disparues		
Borne	10	porte gravé le numéro 10	874868	6425795
Interméd.	1		874886	6425826
Borne	5		874916	6425841
Interméd.	1		874847	6425862
Borne	6		874773	6425887
		porte gravé le n° 7, le PV indique la borne n° 1	874719	6425766
Borne	7			

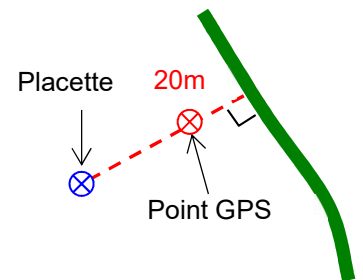
Protocole d'inventaire - 2016

PROTOCOLE D'INVENTAIRE PAR PLACETTES PERMANENTES



1. Mise en place de la placette

- Les placettes sont réparties selon une grille de 250m de côté (soit un point tous les 6,25 ha). L'opérateur se rend sur la placette grâce au GPS du TDS. La placette ne fait pas l'objet d'un nouveau levé GPS.
- **Placette limite** : si la placette est à l'intérieur de la forêt mais à moins de 20m de la limite, on la déplace pour la mettre à distance de 20m de la limite, en indiquant « placette limite » lors de la prise de données au TDS. « Le terrain commande » en cas de divergence entre le plan et la situation sur le terrain.
- Dans les autres cas de figure la placette n'est jamais déplacée :
 - **Ne pas inventorier** les placettes dans les cas suivants (notées « Hors unité d'inventaire » dans le TDS) :
 - placette en totalité dans une zone manifestement hors sylviculture
 - placette dont le **centre** tombe en dehors de la forêt.
 - **Inventorier normalement** les placettes dans les cas suivants :
 - partie de la placette hors sylviculture (milieu ouvert...)
 - partie de la placette débordant sur une parcelle voisine
 - partie de la placette sur une piste



2. Inventaire de la régénération

3 placeaux R3 = 2m

A 10 m du centre, aux azimuts 0 / 133 / 267 gr.

Le fait d'implanter les placeaux de régénération en premier, avant le comptage des arbres et perches, permet d'avoir un repère visuel de la distance des 10m (R1), qui sera utile ensuite.

- Comptage par essence du nombre de petits semis viables (50 à 300 cm), plafonné à 10 semis. Ne pas tenir compte des semis condamnés ou sans avenir, notamment du fait du gibier.
- Comptage par essence du nombre de grands semis viables ($h \geq 300$ cm et $diam < 7,5$ cm), plafonné à 5.

- Code abrouissage sur semis donné par une note de 1 à 5 :
 - 1 : pas ou peu de traces visibles sur les semis
 - 2 : traces fréquentes d'abrouissage mais assez peu sur les pousses terminales (<20%)
 - 3 : abrouissage fréquent y compris sur les pousses terminales (20<x<66%)
 - 4 : abrouissage généralisé y compris des pousses terminales (>66%)
 - 5 : des semis sont présents mais non comptabilisés car TOUS jugés non viables en raison de dégâts de gibier)

3. Inventaire des perches

Perches = catégories 10 et 15 soit \varnothing entre 7,5 et 17,5 cm

Comptabiliser les tiges à l'intérieur de **R1 = 10 m**

- Nombre de **perches viables** par essence, sans mesure et sans localisation. Exclure les tiges sans avenir (blessées, frottées, dominées...). Les brins issus de taillis sont pris en compte à raison **d'une tige par cépée**.
- Dégâts de gibier sur perche : nombre de perches à l'intérieur de R1 frottées, écorchées, ou non viables du fait du gibier.

4. Inventaire des arbres vivants

Arbres = catégories 20 et plus soit $\varnothing \geq 17,5$ cm

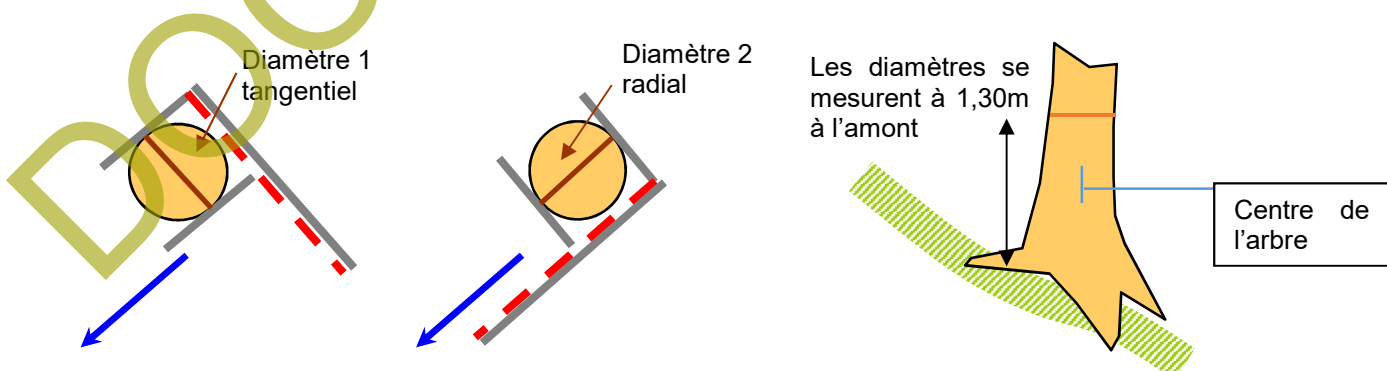
Marquage des arbres repères de la placette : ce sont les 3 arbres les plus proches du centre de la placette. A marquer à la griffe et à la peinture par-dessus le trait de griffe. Arbre 1 : marquer le n° de placette et n° de l'arbre (1). Arbres 2 et 3 : marquer seulement le n° de l'arbre. Ces trois arbres sont à saisir en premier dans le TDS, dans cet ordre, avant de poursuivre par le tour de la placette.

Tour de placette : comptabiliser les tiges à l'intérieur de **R2 = 15 m**.

Comptabiliser également les arbres d'angle $\geq 3\%$: arbres au-delà de R2 dont **Diam1 (cm) $\geq 3 \times$ Distance (m)**. Voir tableau angle / distance page suivante.

Prise de données :

- **Essence**
- **Diam 1 - Diam 2** : au cm couvert, pris à l'amont à 1,30 m et selon schéma ci-dessous.
- **Distance horizontale** au centre de l'arbre avec télémètre
- **Azimut (gr)** du centre de la placette vers le centre de l'arbre
- **Marquage d'un trait de griffe** horizontal à la hauteur de la prise de diamètre. Pas de peinture.



Centre placette : orienter le compas perpendiculairement au rayon de la placette, puis vers le centre de la placette

Cas des arbres penchés : c'est le centre de la souche qui détermine si l'arbre est compté

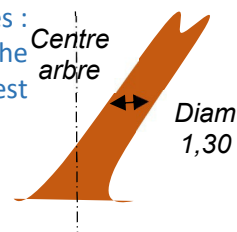


Tableau des distances maximales pour comptage des arbres au-delà de 15m, selon leur diamètre :

diamètre	distance
45	15
46	15,3
47	15,7
48	16
49	16,3
50	16,7
51	17
52	17,3
53	17,7
54	18
55	18,3
56	18,7
57	19

diamètre	distance
58	19,3
59	19,7
60	20
61	20,3
62	20,7
63	21
64	21,3
65	21,7
66	22
67	22,3
68	22,7
69	23
70	23,3

diamètre	distance
71	23,7
72	24
73	24,3
74	24,7
75	25
76	25,3
77	25,7
78	26
79	26,3
80	26,7
81	27
82	27,3
83	27,7

diamètre	distance
84	28
85	28,3
86	28,7
87	29
88	29,3
89	29,7
90	30
91	30,3
92	30,7
93	31
94	31,3
95	31,7
96	32

diamètre	distance
97	32,3
98	32,7
99	33
100	33,3
101	33,7
102	34
103	34,3
104	34,7
105	35

5. Inventaire des arbres biologiques

- **Arbres morts** : comptage simple au sein de R2, sans préciser l'essence ni le diamètre.
- **Arbres à cavités** : comptage simple au sein de R2 (les arbres comptés ici ont déjà été pointés lors de la phase 4).

6. Données de placette

- **Type de station et de peuplement** : selon typologie GSM Alpes du Nord (cf. extrait ci-dessous).
- **Hauteurs** : hauteur dominante du peuplement (bourgeon terminal) et hauteur potentielle, en mètres.
- **Qualités** : qualité potentielle charpente (résineux) et déroulage (feuillus). En dixièmes de 0 à 10. Il s'agit d'une estimation à l'œil du **potentiel** de qualité du futur peuplement arrivé à maturité, et non du volume actuel.
- **Suffisance de la régé** : estimation globale de l'observateur sur la placette (Suffisant / Insuffisant).
- **Chancre** : nombre d'arbres atteints au sein de R2.

Cordonnées des placettes d'inventaire

Placette	Parcelle	X_WGS84	Y_WGS84	Placette limite	G total	G feuillus	G résineux	Observations
1	22	5,220696	44,914106	non	18,94124	13,69323	5,24801	PLACETTE 1 DE LA CARTE
2	22	5,220785	44,916356	non	20,11743	13,81907	6,298355	
5	24	5,21753	44,914169	non	16,81153	13,32361	3,487912	
6	23	5,217619	44,916419	non	35,29424	32,04444	3,2498	
7	23	5,217708	44,918669	non	27,80984	19,36848	8,441364	
13	35	5,211197	44,914295	non	24,37622	10,74392	13,6323	
14	31	5,211286	44,916545	non	23,74406	18,4931	5,250961	SAPIN MESURE A 42 M
15	31	5,211374	44,918795	non	28,06715	5,277276	22,78987	
18	32	5,20803	44,914358	non	9,663619	2,896364	6,767255	
19	32	5,208119	44,916608	non	23,53584	0	23,53584	
39	38	5,198531	44,914547	oui	32,22843	24,20664	8,021794	
40	38	5,198619	44,916797	non	25,54307	9,154727	16,38835	
53	30	5,220607	44,911856	non	13,3828	11,97052	1,412286	A CHEVAL SUR 2 PARCELLES
54	24	5,217441	44,911919	non	21,07841	7,474959	13,60345	
55	34	5,214275	44,911982	non	19,68602	17,21929	2,466728	
56	34	5,211108	44,912045	non	28,26715	20,18748	8,079665	
59	39	5,201609	44,912234	non	33,83662	24,21719	9,619425	
60	39	5,198442	44,912297	non	20,56541	6,945448	13,61996	
62	25	5,220518	44,909606	non	15,46891	10,72709	4,741828	
63	26	5,217352	44,909669	non	23,07527	4,84514	18,23013	BORD DE ROUTE
64	33	5,214186	44,909732	oui	23,45912	17,88728	5,571834	
65	33	5,211019	44,909795	non	17,71898	5,684207	12,03477	RONCE CONSOMEE
66	33	5,207853	44,909858	non	24,74306	23,5333	1,209758	CHALAROSE
68	40	5,201521	44,909984	non	23,83553	16,6242	7,211333	
71	28	5,220429	44,907356	non	10,53751	6,233091	4,304415	FIN
72	26	5,217263	44,907419	non	19,38608	7,337592	12,04849	
80	44	5,22034	44,905106	non	32,20629	2,25	29,95629	
81	27	5,217174	44,905169	non	13,72572	13,72572	0	
82	49	5,214008	44,905232	non	16,52082	16,52082	0	
83	50	5,210842	44,905295	non	30,74419	24,11551	6,628672	
88	45	5,220251	44,902856	non	14,29019	1,217812	13,07238	
89	45	5,217085	44,902919	non	30,34083	30,34083	0	
90	48	5,213919	44,902982	non	24,8696	24,8696	0	
91	50	5,210753	44,903045	non	22,95325	19,83231	3,120937	
94	46	5,220162	44,900606	non	19,33335	0	19,33335	PLANTATION
95	46	5,216996	44,900669	non	11,83908	4,137226	7,701858	
96	48	5,213831	44,900732	non	24,73379	24,73379	0	
101	47	5,213742	44,898482	oui	12,85065	7,32315	5,527503	
102	47	5,210576	44,898545	non	16,2757	16,2757	0	
109	30	5,223774	44,911792	non	32,9728	2,426736	30,54606	
110	29	5,223684	44,909542	non	27,39628	9,579711	17,81657	
111	28	5,223595	44,907292	non	19,27916	9,472232	9,806924	
112	44	5,223506	44,905043	non	17,45935	16,04158	1,417771	
113	44	5,223417	44,902793	non	31,89031	29,64031	2,25	
117	29	5,22694	44,911729	oui	30,78636	3,609728	27,17664	

Placette	Parcelle	X_WGS84	Y_WGS84	Placette limite	G total	G feuillus	G résineux	Observations
118	29	5,226851	44,909479	oui	24,52217	10,28155	14,24062	
119	28	5,226761	44,907229	oui	38,71176	5,50723	33,20453	
120	17	5,226672	44,904979	non	23,01563	8,063175	14,95245	
121	18	5,226583	44,902729	non	11,54314	11,54314	0	
122	43	5,226494	44,900479	non	12,88533	2,017929	10,8674	
125	14	5,230106	44,911666	non	23,12679	20,57063	2,556154	
126	15	5,230017	44,909416	non	15,06406	12,7498	2,314258	
127	16	5,229928	44,907166	non	22,64216	18,32886	4,313302	
128	17	5,229838	44,904916	non	16,93768	16,21727	0,720411	
129	19	5,229749	44,902666	non	18,39239	16,64802	1,744373	
130	43	5,229659	44,900416	non	21,18798	20,34259	0,845386	
132	14	5,233273	44,911602	non	28,63276	9	19,63276	
133	15	5,233183	44,909352	non	34,88703	13,86319	21,02384	PISTE DEBARDAGE DANS PLACETTE
134	20	5,233094	44,907102	non	28,17258	25,58282	2,589759	
135	42	5,233004	44,904852	non	18,94211	13,56773	5,374374	
139	11	5,236439	44,911538	non	25,38224	16,64236	8,739879	BORD DE PISTE
140	42	5,236349	44,909288	non	20,77316	18,52316	2,25	
145	11	5,239605	44,911474	oui	21,97834	8,391442	13,58689	
151	21	5,223863	44,914042	non	16,30864	11,9298	4,378845	TALUS RF
152	13	5,227029	44,913979	non	30,7849	23,84956	6,935345	
153	13	5,230196	44,913915	non	18,61863	9,397525	9,221103	
154	12	5,233362	44,913852	non	23,07443	18,57443	4,5	
155	12	5,236529	44,913788	non	20,89345	10,72375	10,1697	
156	11	5,239695	44,913724	non	20,95427	5,81439	15,13988	BUIS
160	21	5,227119	44,916229	non	20,00436	18,86681	1,13755	BORD RF
161	8	5,230285	44,916165	non	16,74505	14,21972	2,525327	
162	8	5,233452	44,916102	non	30,23192	11,3169	18,91503	
163	9	5,236619	44,916038	non	29,50957	7,943026	21,56654	
164	10	5,239785	44,915974	non	16,7666	14,08659	2,680018	
165	10	5,242952	44,91591	oui	15,71949	10,62311	5,096374	
169	7	5,230375	44,918415	non	9,467338	9,467338	0	
170	8	5,233542	44,918352	non	18,14362	8,268411	9,875207	
171	9	5,236708	44,918288	non	26,52878	9,671013	16,85777	
172	2	5,239875	44,918224	non	16,01603	11,39456	4,621469	BORD ROUTE
173	10	5,243042	44,91816	non	11,88203	6,659672	5,222355	
178	5	5,233631	44,920602	non	27,77554	11,33557	16,43997	
179	5	5,236798	44,920538	non	14,6546	0,902319	13,75228	
180	3	5,239965	44,920474	non	19,45551	9,418008	10,0375	
181	1	5,243132	44,92041	non	16,77882	6,933611	9,845213	
186	4	5,236888	44,922788	non	2,724454	1,173376	1,551078	
187	3	5,240055	44,922724	non	22,06221	12,27004	9,792168	
188	2	5,243222	44,92266	non	17,09588	12,52829	4,567591	
189	1	5,246389	44,922596	non	26,40748	8,294622	18,11286	

Résultats d'inventaire



Forêt domaniale de Léoncel Inventaire par placettes permanentes - 2016

zone inventoriée **636,72 ha** 88 placettes décrites



Agence Drôme - Ardèche

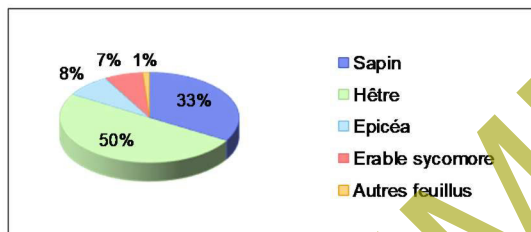
Surface terrière (m²/ha) (sur la surface en sylviculture)

	Tous diamètres		PB		BM		GB + TGB		Volume total
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha
Sapin	7,2	33%	1,3	34%	2,5	30%	3,4	37%	72
Hêtre	10,8	50%	1,2	31%	4,6	53%	5,1	55%	116
Epicéa	1,8	8%	0,5	14%	0,8	10%	0,4	4%	18
Erable sycomore	1,5	7%	0,6	16%	0,5	6%	0,4	4%	16
Autres feuillus	0,3	1%	0,2	5%	0,1	1%			3
Résineux	9,0	42%	1,9	48%	3,4	40%	3,8	41%	90
Feuillus	12,6	58%	2,0	52%	5,2	60%	5,4	59%	135
Total	21,6	100%	3,9	100%	8,5	100%	9,2	100%	225
+ / -	1,5	(au seuil de 5%: le total a 95% de chances de se situer dans l'intervalle indiqué)							

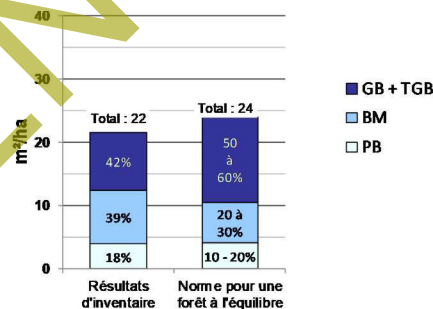
PB : Ø 20 et 25
BM : Ø 30 à 40
GB : Ø 45 à 60
TGB : Ø 65 et +
FH résineux = 10
FH feuillus = 10,7
FH global = 10,5

Les colonnes "%" indiquent la part de chaque essence au sein de la catégorie de diamètre considérée

Surface terrière par essence (sur la surface en sylviculture)

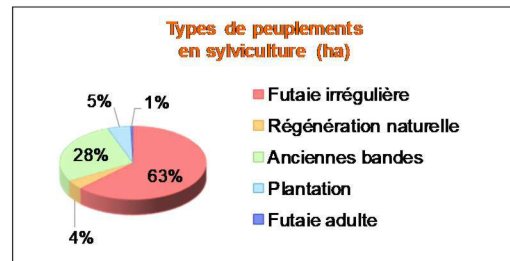


Surface terrière par cat. de diamètre (sur la surface en sylviculture)



Types de peuplements (ha)

	Surface totale		Surface en sylviculture	
Futaie irrégulière	343,19	54%	343,19	63%
Régénération naturelle	22,79	4%	22,79	4%
Anciennes bandes	150,97	24%	150,97	28%
Plantation	28,09	4%	28,09	5%
Futaie adulte	2,83	0,4%	2,83	1%
Peuplements chétifs, hors sylviculture	63,88	10%	-	-
Non boisé (pelouses, rochers)	24,97	4%		
Total	636,72	100%	547,87	100%



Etat du renouvellement (sur la surface en sylviculture)

Semis viables	Densité: 5100 semis / ha
installés (= acquis)	67% des placeaux d'inventaire
présents (= en cours d'acquisition)	11% des placeaux
absents	22% des placeaux
Répartition par essence	S.P 7% HET 86% ERS 7%
Jugement de l'observateur	Suffisant : 88% Insuffisant : 13%
Perches viables	Tot. S.P HET ERS
Perches : Ø 10 et 15	176 / ha 26% 57% 17%
Dégâts de gibier	
Abroustissement (taux de semis condamnés)	1,1 sur une note de 1 à 5
Ecorçage, frotis sur perches	0,4% des perches atteintes

Divers

(sur la surface en sylviculture)

Hauteurs moyennes	dominante 23,3 m	pot. 26,5 m
Arbres morts sur pied	6 / ha	
Arbres à cavité (vivants)	7 / ha	
Qualité charpente ou déroulage	Fs : 2 / 10	Rx : 3 / 10
Chancres	4 arbres / ha concernés	

Récoltes moyennes passées

Exercices 2003-2017 (15 ans)	Vol tot	3 522 m ³ / an
Surface parcourue	45 ha / an	Vol / ha 79 m ³ / ha

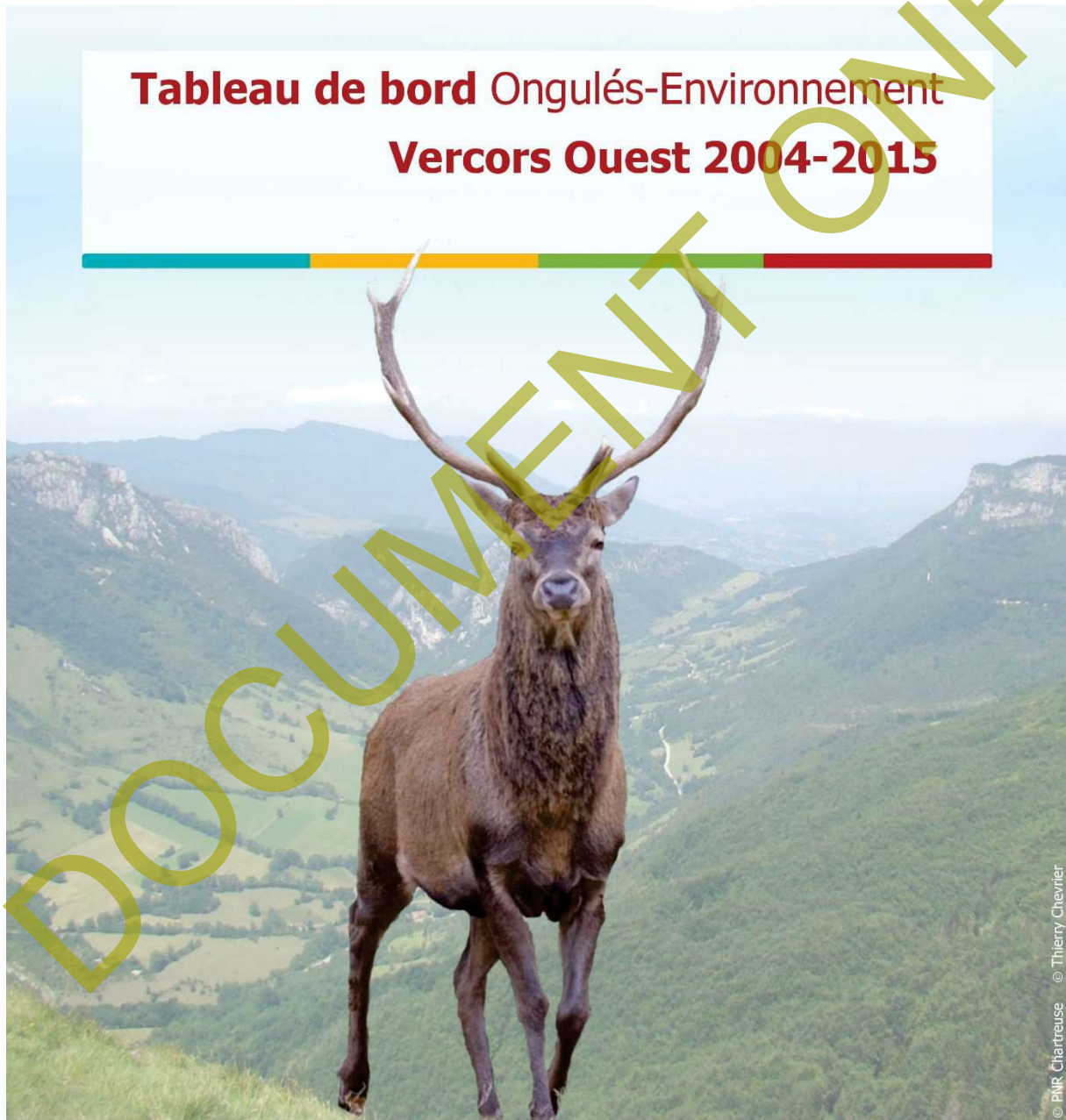
Récoltes moyennes prévues

Exercices 2018-2037 (20 ans)	Vol tot	1767 m ³ / an
Surface à parcourir	40 ha / an	Vol / ha 44 m ³ / ha

Tableau de bord cynégétique



Tableau de bord Ongulés-Environnement Vercors Ouest 2004-2015



ONCFS– Direction de la Recherche et de l'Expertise- Unités Cervidés-Sanglier¹ et Faune de Montagne²

Thierry Chevrier¹, Maryline Pellerin¹, Mathieu Garel²



SYNTHESE

VERCORS W 2004-2015

Abondance
Condition physique
Pression multi-spécifique



Etat d'équilibre

STABILISATION

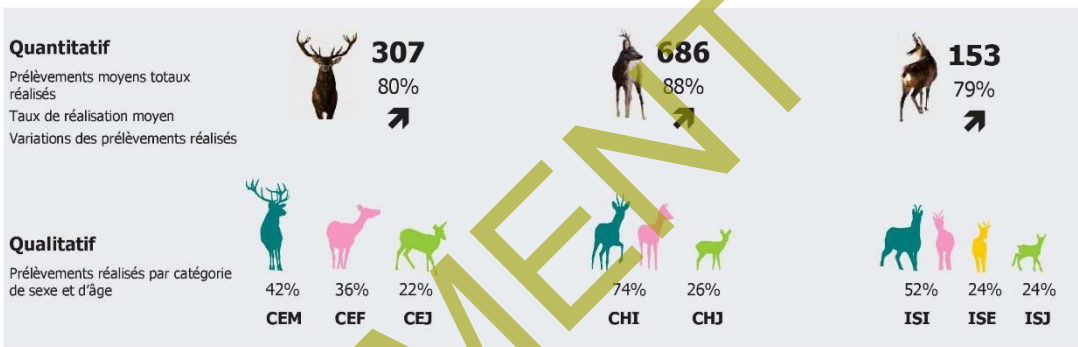
L'état d'équilibre entre les populations de cerfs, de chevreuils et de chamois et leur environnement est stable au cours des 12 dernières années.



Vigilance

- 1.cerf
- 2.chamois

Gestion réalisée 2012-2014



Gestion proposée 2018-2020

Plan de chasse triennal à réaliser (quantitatif et qualitatif)

OPTIONS	CERF	CHEVREUIL	CHAMOIS
1. BAISSSE de la population et de sa pression sur le milieu	> 370 CEF > CEM > CEJ	> 892 CHI > CHJ	> 180 ISI > ISJ
2. STABILISATION de la population et de sa pression sur le milieu	[275-340] CEF = CEM = CEJ	[620-750] CHI = CHJ	[140-170] ISI = ISE = ISJ
3. HAUSSE de la population et de sa pression sur le milieu	< 245 CEJ > CEM > CEF	< 480 CHJ > CHI	< 120 ISJ > ISI



Tableau de bord Vercors W 2004-2015

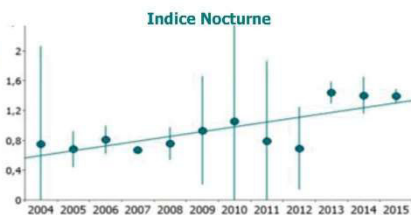
2



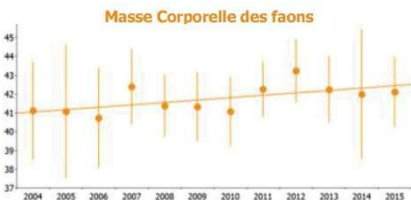
CERF

VERCORS W 2004-2015

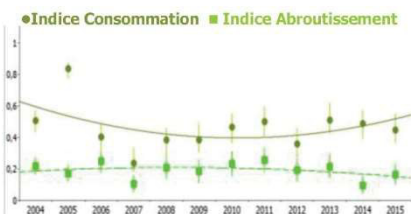
Nombre moyen de cerfs par km



En kg, entièrement vidé et corrigé par la date de prélèvement



● Taux de consommation globale de la flore lignifiée
■ Taux de consommation des semis de sapin pectiné



Variations tendances statistiques



Abondance



Condition physique

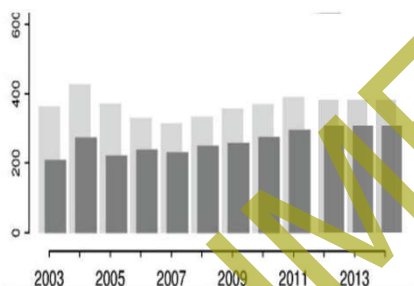


Pression multi-spécifique



Prélèvements

Attributions Réalisations



Fiabilité

Bonne

Abondance

Précision

Antériorité

Condition physique

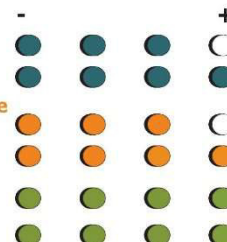
Précision

Antériorité

Pression

Précision

Antériorité



STABILISATION



L'abondance de la population de cerfs a augmenté sur l'ensemble de la période (x 2 en 12 ans).

En parallèle, la masse corporelle des faons a légèrement augmenté, ce qui traduit une amélioration de la condition physique des animaux.

La pression des ongulés sur la végétation forestière (IC) et sur le sapin pectiné (IA) est stable sur l'ensemble de la période.

© Pierre Matzke



Tableau de bord Vercors W 2004-2015

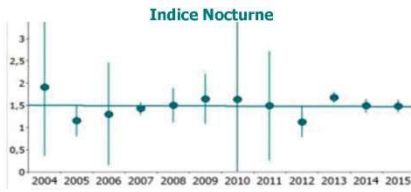
3



CHEVREUIL

VERCORS W 2004-2015

Nombre moyen de chevreuils par km



En kg, entièrement vidé et corrigé par la date de prélèvement

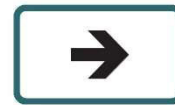


● Taux de consommation globale de la flore lignifiée
■ Taux de consommation des semis de sapin pectiné



Variations tendances statistiques

Abondance



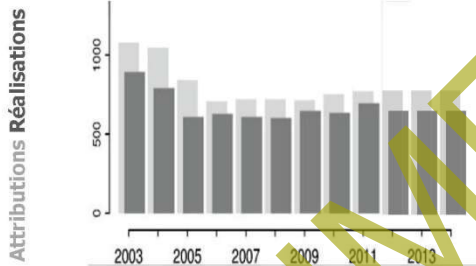
Condition physique



Pression multi-spécifique



Prélèvements



Fiabilité

Bonne

Abondance

Précision: 3 filled circles, 1 empty circle
Antériorité: 3 filled circles, 1 empty circle

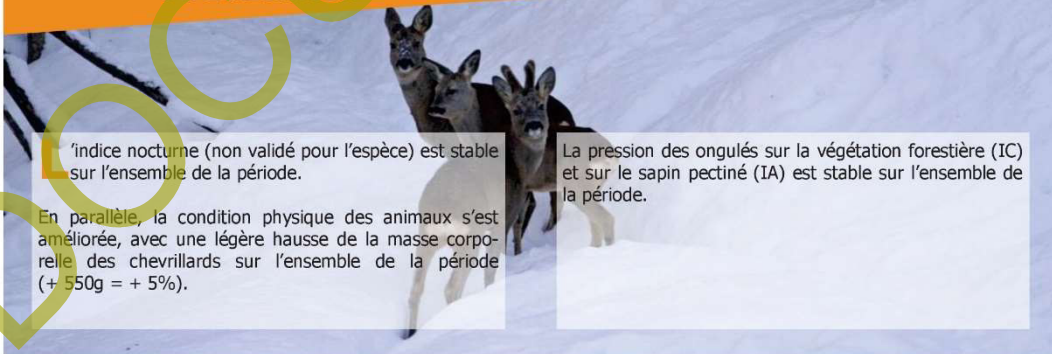
Condition physique

Précision: 3 filled circles, 1 empty circle
Antériorité: 3 filled circles, 1 empty circle

Pression

Précision: 3 filled circles, 1 empty circle
Antériorité: 3 filled circles, 1 empty circle

STABILISATION



L'indice nocturne (non validé pour l'espèce) est stable sur l'ensemble de la période.

En parallèle, la condition physique des animaux s'est améliorée, avec une légère hausse de la masse corporelle des chevillards sur l'ensemble de la période (+ 550g = + 5%).

La pression des ongulés sur la végétation forestière (IC) et sur le sapin pectiné (IA) est stable sur l'ensemble de la période.

© Bernard Bellon



Tableau de bord Vercors W 2004-2015

4



CHAMOIS

VERCORS W 2004-2015



Variations

tendances statistiques



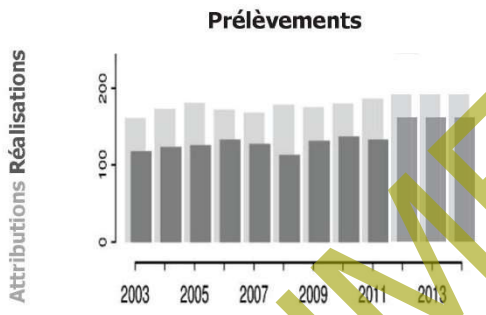
Abondance



Condition physique



Pression multi-spécifique



Fiabilité

Moyenne

	-			+
Abondance				
Précision	●	●	●	○
Antériorité	●	○	○	○
Condition physique				
Précision	●	●	●	○
Antériorité	●	●	●	○
Pression				
Précision	●	●	●	●
Antériorité	●	●	●	●

STABILISATION

L'indice ponctuel d'abondance (non validé pour l'espèce) semble diminuer entre 2013 et 2015. Ce suivi devra s'inscrire dans la durée pour confirmer ces premiers résultats.

La masse corporelle des chevreaux est stable entre 2004 et 2015, ce qui traduit une stabilité de la condition physique des chamois.

La pression des ongulés sur la végétation forestière (IC) et sur le sapin pectiné (IA) est stable sur l'ensemble de la période.





© Mikael Boccon Doure





HISTORIQUE

VERCORS W 2004-2015

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
 Attributions	427	371	330	314	333	357	370	391	←→			*
Réalisations	273	221	239	230	249	258	275	296	←→			*
Taux Réalisation %	64	60	72	73	75	72	74	76	←→			*
Indice Nocturne (1)	0,75	0,68	0,81	0,67	0,76	0,93	1,06	0,79	0,69	1,44	1,40	1,40
Masse corporelle (2)	41,09	41,06	40,71	42,38	41,36	41,31	41,05	42,23	43,22	42,23	41,98	42,10
 Attributions	1045	840	707	720	718	713	752	771	←→			*
Réalisations	791	608	627	606	601	645	634	692	←→			*
Taux Réalisation %	76	72	89	84	84	90	84	90	←→			*
Indice Nocturne (1)	1,91	1,15	1,30	1,43	1,50	1,64	1,63	1,49	1,12	1,67	1,49	1,48
Masse corporelle (2)	10,11	10,53	10,66	10,30	10,39	9,95	10,34	10,63	11,10	10,53	10,80	10,66
 Attributions	173	181	172	168	178	175	180	186	←→			*
Réalisations	123	126	133	127	113	131	137	133	←→			*
Taux Réalisation %	71	70	77	76	63	75	76	72	←→			*
Indice Abondance (1)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	5,47	5,79	4,24
Masse corporelle (2)	10,78	11,19	11,13	10,60	11,25	11,10	10,67	10,89	11,06	11,47	9,98	11,97
 Indice Consommation (3)	0,51	0,84	0,40	0,23	0,38	0,38	0,46	0,50	0,36	0,51	0,49	0,45
Indice Abrouissement sapin pectiné (4)	0,23	0,17	0,24	0,11	0,21	0,19	0,23	0,25	0,19	0,21	0,10	0,16

- (1) Nombre moyen d'animaux observés par kilomètre (Indice nocturne), par poste d'observation (indice ponctuel d'abondance)
 (2) Masse corporelle moyenne (entièrement vidée) des animaux de 1ère année
 (3) Taux de consommation globale de la flore lignifiée par les ongulés
 (4) Taux de consommation des semis de sapin pectiné par les ongulés

←→ Attributions et réalisations du plan de chasse triennal 2012-2014

* Plan de chasse triennal 2015-2017, en cours

EN SAVOIR +



Brochure
« Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les ICE »

<http://www.oncfs.gouv.fr/Ongules-ru220/Colloque-ICE-2015-ar1806>



Fiches techniques ICE

<http://www.oncfs.gouv.fr/Ongules-ru220/Colloque-ICE-2015-ar1806>



Cahier technique Forêts-Ongulés

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/image/OGFH/cahier_technique_for_ets_ongules.pdf



Tableau de bord Vercors W 2004-2015

6

Membres



Instances associées



Autres partenaires

- Collectivités :** Parcs Naturels Régionaux du Queyras, des Monts d'Ardèche, Communauté de Communes du massif du Vercors
- Organismes scientifiques et universitaires :** Agro-Paris-Tech, IRSTEA, LBBE Lyon LECA Chambéry et Grenoble, Université Joseph Fourier Grenoble, Université Lyon 1, Université Saint-Etienne, LEGTA Noirétable, ISETA Poisy, MFR Mondy.
- Associations Naturalistes :** conservatoires des espaces naturels, LPO, REFORA
- Groupements d'Intérêts Cynégétiques et Groupements de Sylviculteurs** des territoires de référence

Bilan de la consultation des communes de situation

Mairie de Léoncel - mardi 5/02/2019 à 14h30

Présents :

Représentants de la commune de Léoncel, de l'association Diane de l'Echaillon (locataire du lot de chasse), de l'association Valence Sport Orientation (club de course d'orientation).

Au titre de l'ONF : le technicien forestier territorial en charge de la forêt, le responsable d'UT et l'aménagiste.

Excusés :

Représentants de la commune de Charpey, du Parc Naturel Régional du Vercors.

Absents :


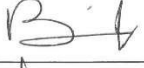
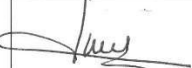

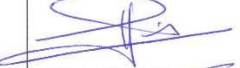



Représentants de la station de ski de fond du Grand Echaillon, de l'Auberge du Grand Echaillon.

Compte-rendu :

La réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sereine.

L'ONF a présenté la démarche de gestion durable des forêts, et plus particulièrement la démarche d'aménagement, avant de détailler le contenu de l'aménagement de la forêt domaniale de Léoncel.

Les participants se sont montrés intéressés et n'ont pas formulé d'objection particulière sur l'aménagement.

 Réunion de présentation de l'aménagement de la forêt domaniale de LEONCEL Mairie de Léoncel - mardi 5 février 2019 - 14h30 Feuille de présence		
Nom	Organisme	Signature
Bonnaud JP	Diane	
BOUCHES Luc	Diane	
BOURSEAUX Philippe	Course d'Orientation	
Joanvin Philippe	ONF - TFT	
François Claude	ONF - RUT	
CHARVE Jacques	Mairie	
DELCHIOR Christophe	ONF - Aménagiste	

DOCUMENT ONF

Agence territoriale Drôme - Ardèche

2 rue Maurice Faure

26150 Die

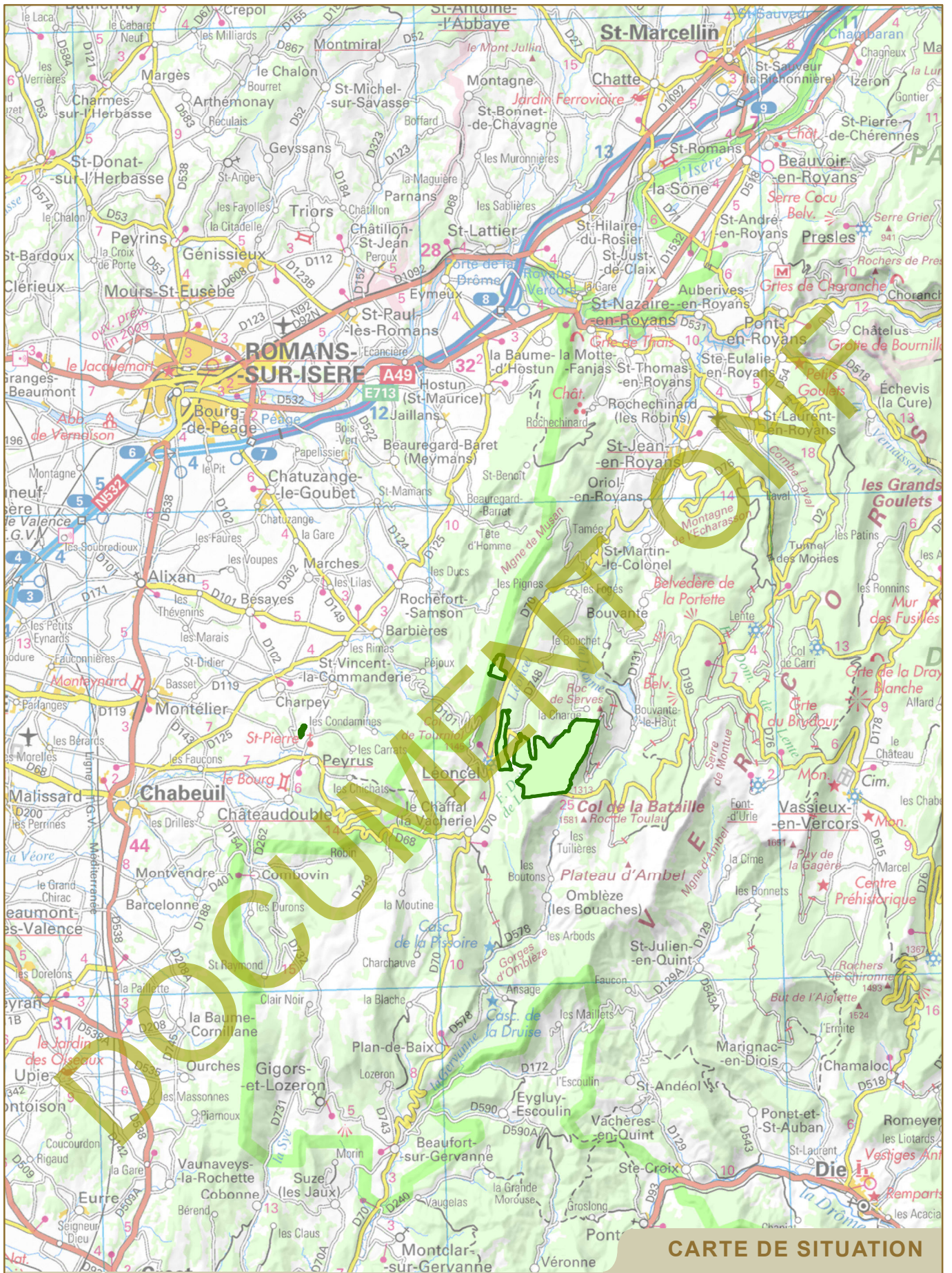
Tél. : 04 75 22 02 10 - ag.valence@onf.fr

Couverture : col de la Bataille, Comblezine, Pisse-Nible - photo C.M.

Réalisation, impression ONF 26-07 - Février 2019



www.onf.fr

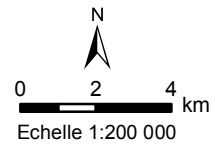


CARTE DE SITUATION

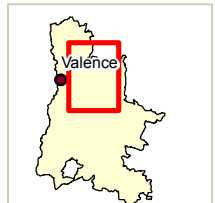
FORET DOMANIALE DE LÉONCEL - 637 ha

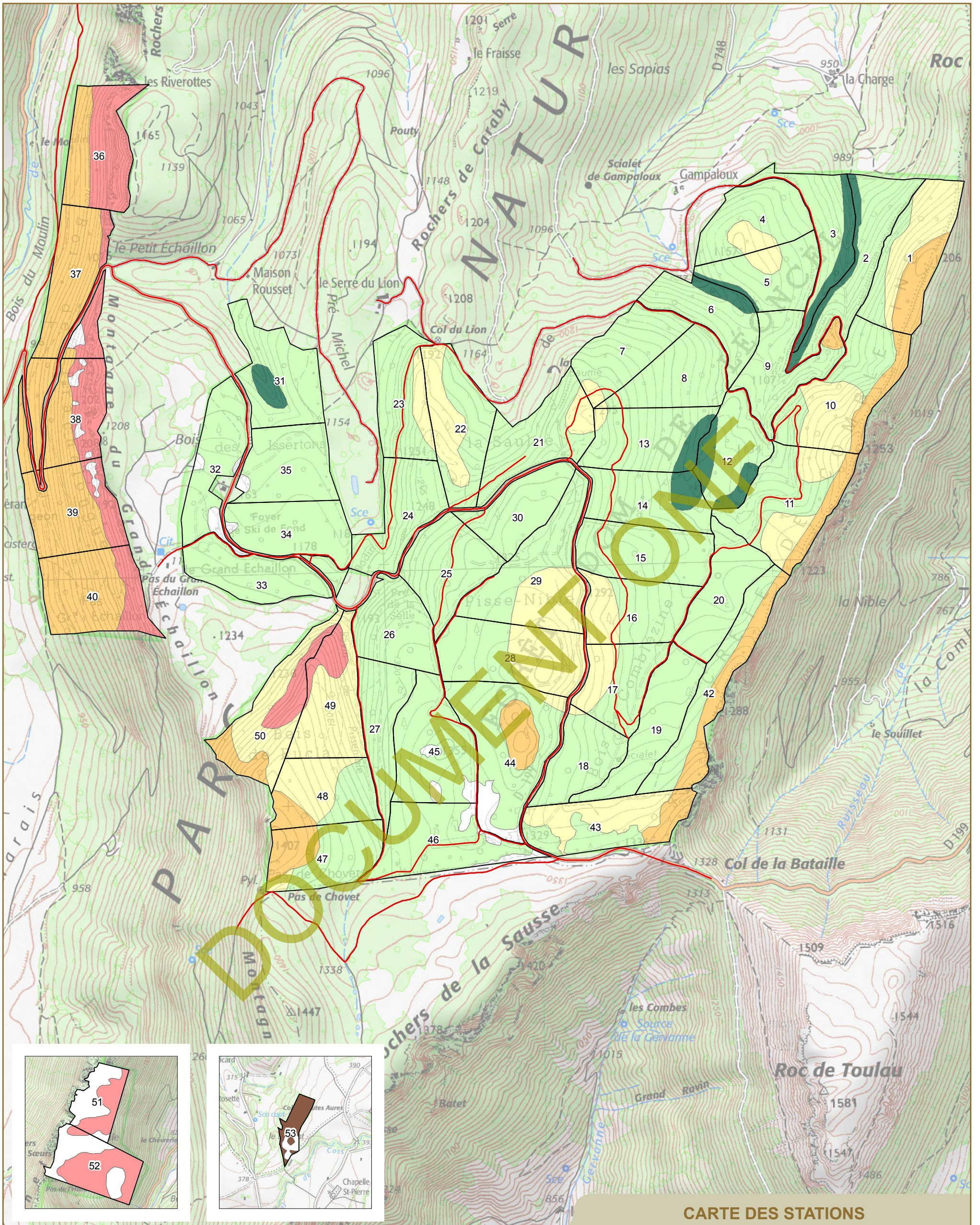


ONF Die - CM - Octobre 2018



Périimètre forestier au 01/01/2019





CARTE DES STATIONS

FORÊT DOMANIALE DE LÉONCEL - 637 ha

Stations à moyenne ou bonne potentialité

- 5.6.3 Hêtraie-sapinière drainée sur sol peu profond
- 5.6.4 Hêtraie-sapinière drainée sur sol assez profond
- 5.7 Hêtraie-sapinière un peu humide

Stations à faible potentialité

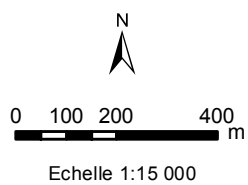
- 7.1 Chênaie pubescente de plaine
- 2.2 Forêt des versants pentus drainés
- 5.3 Hêtraie-sapinière sèche

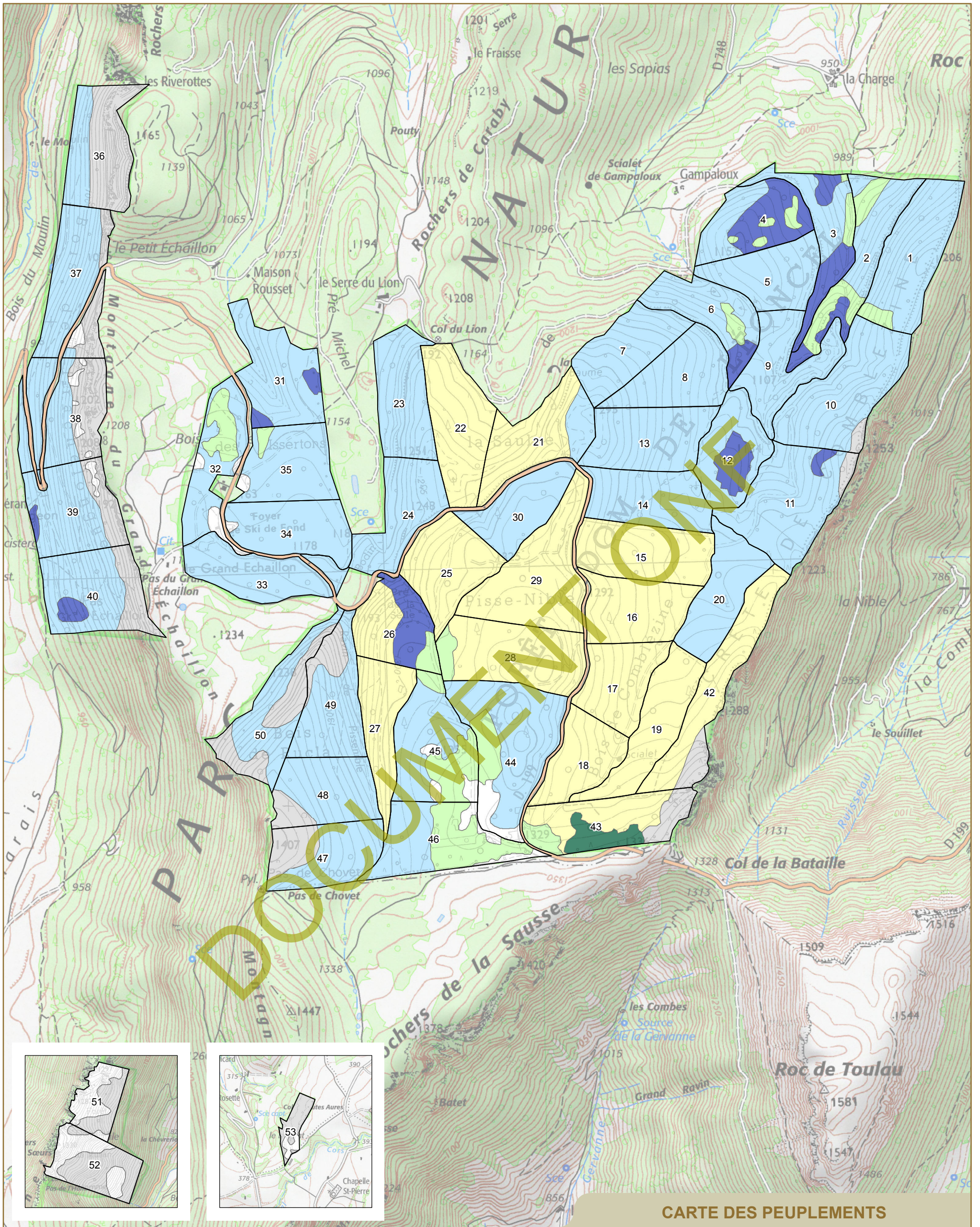
Non boisé

- NB Milieux ouverts et semi-ouverts



ONF Die - CM - Septembre 2018





CARTE DES PEUPEMENTS

FORÊT DOMANIALE DE LÉONCEL - 637 ha

Futaie de hêtre et de sapin

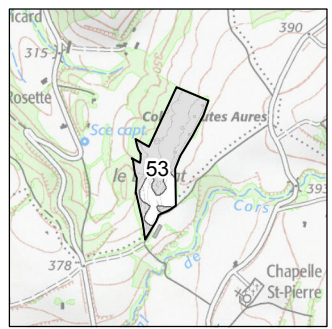
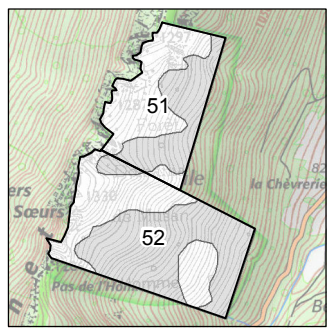
- fi* Futaie irrégulière
- r* Régénération naturelle 20 - 40 ans
- b* Ancienne plantation par bandes d'épicéas recolonisée

Peuplement hors sylviculture

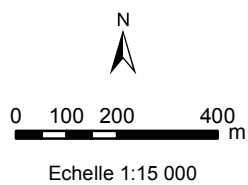
- ch* Peuplement chétif ou improductif
- NB* Milieux ouverts ou semi-ouverts

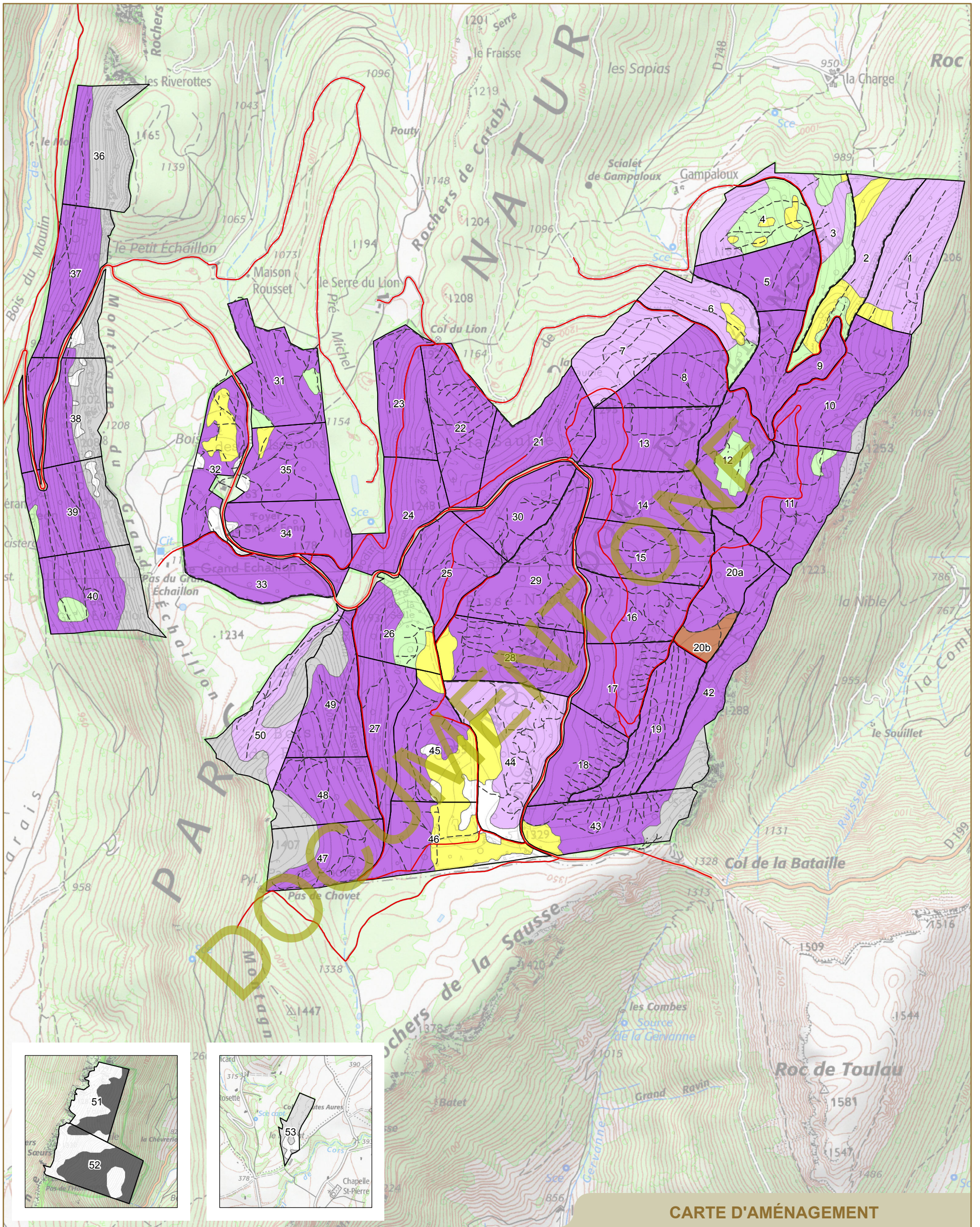
Futaie d'épicéa

- p* Plantation des années 1980
- fa* Futaie adulte > 80 ans



ONF Die - CM - Septembre 2018





CARTE D'AMÉNAGEMENT

FORÊT DOMANIALE DE LÉONCEL - 637 ha

Desserte existante

- R.F accessible aux grumiers
- Piste accessible aux tracteurs

Surfaces en sylviculture

- Irrégulier, rotation 12 ans
- Irrégulier, rotation 15 ans
- Amélioration épicéa
- Ilot de vieillissement
- Jeune peuplement ne passant pas en coupe

Surfaces hors sylviculture

- Non boisé
- Boisé hors sylviculture
- Hors sylviculture sur le long terme (HSNLE)

